

Diplôme national de master 2 professionnel

Domaine - sciences des sociétés et de leur environnement

Mention - histoire, histoire de l'art et archéologie

Spécialité - cultures de l'écrit et de l'image

Étude d'un écrit antiprotestant : *la Piperie des Ministres & fausseté de la Religion prétenduë, ... par le Sr de Psthée gentilhomme dauphinois Advocat au parlement de Grenoble...*, Lyon, Loys Muguet, 1618.

Blasutto Laura

Sous la direction de Dominique Varry
Professeur d'histoire du livre - ENSSIB

Résumé :

Descripteurs :

Abstract :

Keywords :

Droits d'auteurs

Droits d'auteur réservés.

Toute reproduction sans accord exprès de l'auteur à des fins autres que strictement personnelles est prohibée.

Table des matières

| | |
|---|-----------|
| INTRODUCTION | 4 |
| GRENOBLE : UNE VILLE PARLEMENTAIRE..... | 8 |
| 1. CATHOLIQUES ET PROTESTANTS À GRENOBLE ET DANS LE DAUPHINÉ | 8 |
| 2. LE PARLEMENT DU DAUPHINÉ, ENTRE RÉFORME ET LIGUE..... | 12 |
| 3. CATHOLIQUES ET PROTESTANTS À GRENOBLE APRÈS L'ÉDIT DE NANTES . | 18 |
| <i>LA PIPERIE DES MINISTRES.....</i> | 24 |
| 1. LA PIPERIE DES MINISTRES : DONNÉES BIBLIOGRAPHIQUES..... | 24 |
| 2. MARCELLIN/PASTHÉE : LE CHOIX D'UNE IDENTITÉ FICTIVE..... | 29 |
| LES THÈMES ABORDÉS PAR LE CAPUCIN | 37 |
| 1. LA BIBLE ET SES TRADUCTIONS : LE MESSAGE DE DIEU DÉFORMÉ | 37 |
| 2. HÉRÉSIE ET ORTHODOXIE | 42 |
| 3. CONCEPTION DE LA VIE SPIRITUELLE | 46 |
| CONCLUSION | 57 |
| BIBLIOGRAPHIE | 59 |
| TABLE DES ANNEXES | 63 |

Introduction

« La présence du protestant, le regard du protestant, le défi du protestant sont les plus puissants stimulants du renouveau de l'Église catholique¹ ».

Marc VENARD résume ainsi l'apport positif de la concurrence religieuse pour le catholicisme au XVIe-XVIIe siècle. Avec la Réforme, les mentalités religieuses, politiques et culturelles ont été durablement bouleversées. L'arrivée d'un concurrent du catholicisme hostile aux dogmes, aux préceptes de foi et aux pratiques religieuses a contraint les défenseurs de l'Église catholique à expliquer et démontrer la justesse de ce qui, jusque là, était évident pour tous. Il est clairement apparu qu'aucune confession ne pouvait l'emporter, l'unification était devenue impossible et il fallut instaurer des formes d'échanges et de discussions.

Un des moyens utilisés fut la dispute, également appelée controverse, colloque ou conférence. Grâce au développement de l'imprimerie, les deux confessions – catholique et réformée² – s'affrontèrent également intellectuellement par le biais de traités, de comptes-rendus écrits des disputes ou de traductions de Bibles. L'enjeu de ces écrits et de ces disputes était double : il s'agissait de répondre aux attaques et de persuader l'adversaire de ses erreurs par une argumentation savante, alimentée d'études bibliques et patristiques. A côté de cette littérature de controverses érudites, on trouve également des écrits plus polémiques qui utilisaient des arguments populaires voire vulgaires. Dans les deux cas, une orientation étroitement militante prédominait dans ces dialogues et ces livres.

La division entre réformés et catholiques a également entraîné une remise en question de l'Église de Rome. C'est en 1540 que le pape Paul III a convoqué

¹ VENARD, Marc, dans *L'Église et la vie religieuse dans la France moderne, XVIe-XVIIIe siècle* de Bernard Hours, Paris, PUF, 2000, p 143.

² Les dénominations « catholiques » et « réformés », bien que n'étant pas les termes utilisés dans les documents des premières années de la Réforme seront utilisées ici par commodité.

tous les évêques de la catholicité à un concile. Ce concile s'est déroulé à Trente et a donné lieu à plusieurs sessions de 1545 à 1563. Le pape Paul III avait fixé trois objectifs : la restauration de l'unité des chrétiens à travers la réforme de l'Église, le combat contre la Réforme protestante et enfin le combat contre les Turcs. Dès la première session, la perspective d'une réunion entre catholiques et réformés s'est avérée impossible. En effet, le libre arbitre, le dogme de la transsubstantiation, la validité des œuvres dans l'économie de salut et les sept sacrements - tous contestés par les réformés - ont été réaffirmés avec force par les évêques. Le premier objectif n'a donc pas pu être atteint. Le concile réussit néanmoins dans son entreprise de rénovation de l'Église romaine car il permit de clarifier théologiquement la doctrine et insuffla un nouvel élan à l'Église catholique.

En France, la question de l'acceptation des décrets du concile s'est posée. Le royaume de France était déchiré par les affrontements entre les deux confessions et à partir de 1560, ces combats prirent une tournure politique. La régente Catherine de Médicis ne put accepter les décrets car la royauté souhaitait conserver la possibilité d'un compromis avec les réformés. De plus le concile, en ce qu'il requérait une subordination à l'Église, heurtait les intérêts gallicans de la couronne. Ainsi, du fait d'un contexte politique tendu et des guerres de religion, les décrets conciliaires ne devinrent jamais lois au royaume de France, bien que l'ensemble du clergé les adopta.

En France, le Clergé a commencé à se renouveler à compter des années 1580, l'influence du concile de Trente y était assez importante. L'idéal réformateur fut encore plus important chez les réguliers. De nouveaux ordres religieux venant d'Italie, comme les capucins, arrivèrent en France à partir des années 1570. Ils connurent une croissance rapide et suscitèrent de nombreuses vocations. Dans le même temps, les jésuites acquirent une position privilégiée et l'enseignement qu'ils dispensaient dans leurs collèges renforça leur réputation. Jésuites et capucins étaient de zélés prédicateurs et n'hésitaient pas à débattre oralement ou par écrit avec les ministres réformés.

L'Édit de Nantes signé le 30 avril 1598 mit fin aux affrontements violents entre catholiques et réformés du royaume de France. Les catholiques, majoritaires, obtinrent la proclamation du rétablissement du culte catholique dans

tout le royaume tandis que les réformés virent leurs droits garantis. Les deux confessions furent ainsi placées – théoriquement – sur un pied d'égalité. Comme le dit Jacques SOLE, « La France du XVIIe siècle, originale en Europe avant 1685, abritait en somme officiellement deux orthodoxies affrontées³ ». Cette situation a favorisé le développement et la multiplication des débats interconfessionnels et la littérature de controverse.

État de la recherche

La recherche en histoire a longtemps négligé l'étude de ces conférences théologiques et de ces imprimés polémiques des XVIe-XVIIe siècle. De nombreux historiens ont fait la constatation – erronée – comme KAPPLER⁴ le montre que les disputes ont diminué progressivement jusqu'à disparaître totalement. On reprochait également aux controversistes d'avoir échoué dans la réunification des deux religions et d'avoir fait échouer les débats. L'argumentation de ces controversistes a souvent été qualifiée de lourde et ennuyeuse et certains historiens les ont souvent considérés comme étant des « incapables ». Le jugement de Lucien FEBVRE est sans appel : pour lui ce sont des « débats de pédants conviés, selon des rites médiévaux à se lancer par-devant notaire des syllogismes pesants, des citations improvisées et des textes assénés avec une vigueur de prédicateur populaire⁵ ».

Les disputes ont de ce fait longtemps été négligées. Quelques études ponctuelles existent cependant dont celles de Jacques PANNIER et Alfred REBELLIAU mais aucune étude générale sur les controverses du XVI-XVIIe n'a été réalisée en France avant la thèse d'Émile KAPPLER en 1980. Ce dernier s'est intéressé à l'étude des imprimés des conférences. Il en dénombre 166 bien documentés ainsi que 70 ayant des informations plus réduites. La thèse de Jacques SOLE est consacrée à l'ensemble du débat, écrit ou oral entre les deux

³ SOLE, Jacques, *Le débat entre protestants et catholiques français de 1598 à 1685*, Paris, Aux Amateurs de Livres, 1985, vol 1, p. 148.

⁴ KAPPLER, Émile, *Conférences théologiques entre catholiques et protestants en France au XVIIe siècle*, 2 vol., thèse de doctorat, Clermont-Ferrand, Université de Clermont-Ferrand, 1980.

⁵ FEBVRE Lucien, *Martin Luther, un destin*, Paris, 1928, rééd Paris, PUF, 1994, p. 88.

confessions. Jérémie FOA⁶ a, quant à lui, fourni une étude très poussée, axée sur les enjeux non religieux des disputes du XVI^e siècle, mettant ainsi en lumière leur importance dans la construction de l'espace savant. De même, Olivier CHRISTIN a écrit une synthèse sur les enjeux de ces conférences dans l'article « La formation étatique de l'espace savant : les colloques religieux des XVI-XVII^e siècles », paru aux *Actes de la recherche en sciences sociales*, en juin 2000⁷.

En ce qui concerne les écrits de controverses plus généralement, aucune étude n'a été faite pour le moment, seules des études sur des cas particuliers existent.

Dans ce mémoire, nous allons étudier un imprimé datant de 1618. Sous le pseudonyme du Sieur de Psthée, le capucin Marcellin de Beauvoisin a écrit *La Piperie des Ministres ou la Religion prétenduë, ensemble la Verité Catholique recogneües par le Sr de Psthée gentilhomme dauphinois Advocat au parlement de Grenoble. A nos Seigneurs du Parlement*, publié à Lyon par Loys Muguet.

Cet ouvrage est un écrit de controverse. Jacques SOLE qualifie ce type d'imprimé de « controverse globalisante sinon totalitaire⁸ » : l'auteur y dénonce la confession adverse et exalte la sienne. De même, il tente de démontrer la malhonnêteté des réformés en général et des ministres grenoblois en particulier, il y fait état de leurs erreurs et « dépravations » bibliques et théologiques. C'est également une source intéressante pour l'histoire régionale, car son auteur nous relate des anecdotes, certes partiales, sur la population de Grenoble, ses relations avec les deux ministres de la ville et sur le Parlement.

⁶ FOA Jérémie, *Le métier de la dispute : les disputes religieuses entre catholiques et réformés en France (1561-1572)*, maîtrise universitaire, Lyon, Université Lyon II - Louis Lumière, 2000.

⁷ A ce sujet, Olivier CHRISTIN, a écrit synthèse des enjeux de ces conférences « La formation étatique de l'espace savant : les colloques religieux des XVI-XVII^e siècles », *Actes de la recherche en sciences sociales*, N° 133, juin 2000, p. 53-61.

⁸ SOLE, Jacques, « Le débat confessionnel français au moment de la signature de l'édit de Nantes » dans *L'édit de Nantes : un compromis réussi ?*, Saint-Martin d'Hères, PUG, 1999, p. 26.

Grenoble : une ville parlementaire

1. Catholiques et protestants à Grenoble et dans le Dauphiné

1.1. Une province fortement touchée par la Réforme...

La Réforme arrive très tôt dans le Dauphiné et à Grenoble. D'après Pierre BOLLE, dès 1520-1535, les idées de Luther sont rendues publiques par des moines catholiques et des « prêcheurs » franciscains ou dominicains.⁹ Durant les années 1551-1552 ce sont les idées de Calvin qui prennent le pas. Entre 1561 et 1572, 20% de la population grenobloise se réclamait du protestantisme. Il s'agissait en majorité de gens de loi, de marchands et d'artisans. De 1561 à 1563, la ville était au pouvoir des réformés qui contrôlaient la municipalité où trois consuls étaient réformés pour un seul catholique.

La Réforme s'est très rapidement et très durablement implantée dans le Dauphiné et dans le Vivarais en particulier. Certaines villes sont majoritairement protestantes d'autres le sont quasiment. La ville de Vals par exemple n'a eu aucun culte catholique de 1561 à 1621 soit pendant soixante ans. A Montélimar, l'église réformée est une des plus importantes de la province : elle regroupe les deux tiers de la population selon Pierre BOLLE, soit 3000 à 3500 fidèles et compte deux pasteurs. Enfin, la ville de Die est à 95% réformée et un collège y est créé en 1591 avant de devenir une Académie en 1604. Grâce à cette Académie mais également à ses trois pasteurs et ses imprimeurs, Die peut être

⁹ BOLLE, Pierre, « Situation du protestantisme en Dauphiné et Vivarais (fin XVIe-début XVIIe) » dans *L'édit de Nantes : un compromis réussi ?*, Saint-Martin d'Hères, PUG, 1999, p. 50.

considérée comme la capitale du protestantisme dauphinois jusqu'à la Révocation¹⁰.

1.2. ... et les guerres de religion

Dans le Dauphiné, la destruction des images et statues saintes dans plusieurs villes en 1560 d'une part, et l'exécution de protestants à Valence et Romans ordonnée par La-Motte Gondrin, lieutenant général de la province, d'autre part, marquèrent le début des guerres de religion. Les gentilshommes réformés de Grenoble au pouvoir de 1561 à 1563, appelèrent le baron des Adrets à prendre la tête des troupes protestantes. Son arrivée à Grenoble a conforté ce pouvoir mais le baron eut recours à des méthodes particulièrement brutales. En effet, plusieurs églises catholiques de la ville et de la province ainsi que de la cathédrale Notre-Dame furent saccagées tandis que l'évêque François d'Avançon fut contraint à la fuite. L'évêque ne put revenir que trois ans plus tard. Le baron des Adrets fut relevé de ses fonctions en 1563. Les protestants furent ensuite dirigés par Charles Dupuy-Montbrun tandis que les catholiques étaient sous les ordres du baron de Gordes. Les deux troupes s'affrontèrent au cours de multiples conflits. Les villes furent tour à tour prises et reprises, mais il n'y a pas eu de Saint Barthélémy dans le Dauphiné, de Gordes ayant en effet refusé d'obéir aux ordres venant de Paris.

Plusieurs batailles ont marqué les esprits, notamment le passage du Rhône en face du Pouzin en mars 1570 par les troupes de Dupuy-Montbrun ou encore l'affrontement qui suivit avec les troupes du baron de Gordes, bataille gagnée par les réformés. La bataille du pont d'Oreille dans le Diois, en juin 1575, également remportée par Montbrun ne profita pas aux réformés car Montbrun-Dupuy fut fait prisonnier quelques jours plus tard puis condamné à mort et décapité le 13 août. Les gentilshommes protestants choisirent alors Lesdiguières pour lui succéder.

¹⁰ Pour plus de renseignement sur Die : DESAYE, Henri (dir.), *Die, histoire d'une cité*, Die, Cayol, 1999.

François de Bonne, seigneur de Lesdiguières¹¹ fut un personnage très important dans l'histoire du Dauphiné. Fils de notaire, redoutable chef de guerre, il reprit la plupart des grandes villes de la province (Die, Montélimar, ...), il fit le siège de Grenoble qui finit par capituler en 1590. La reprise de Grenoble marqua la fin des guerres de religion, huit ans plus tôt que dans le reste du royaume. François de Bonne fut nommé Gouverneur de Grenoble (mars 1591), Conseiller d'Etat (6 septembre 1595), Commandant en Provence (fin septembre 1595), Lieutenant général en Dauphiné en octobre 1597, avant de devenir Maréchal de France le 27 septembre 1609, duc de Lesdiguières en 1611 et enfin connétable après son abjuration en 1622.

1. 3. L'Édit de Nantes et ses conséquences

Le 30 avril 1598, l'édit de Nantes a été signé, c'est le retour à la paix. Le parlement de Grenoble était le premier, après le parlement de Paris à enregistrer l'édit le 27 septembre 1599. Henri IV, par la promulgation de l'édit de Nantes, donnait aux réformés l'égalité de droits avec les catholiques. Si la religion de l'État français était toujours le catholicisme, la religion réformée y était reconnue et acceptée. Cette situation de coexistence et donc de concurrence religieuse était unique en Europe. Si les réformés avaient accès à tous les emplois, offices et charges, l'exercice du culte demeurait restrictif. Ce dernier était uniquement autorisé dans les lieux où il était pratiqué en 1596 et 1597 « à titre permanent » et était relégué dans les faubourgs dans les villes épiscopales. C'était le cas en particulier à Grenoble, Valence ou Die. Autre conséquence, les réformés devaient payer la dîme au curé et le culte catholique était rétabli dans les zones réformées tandis que les églises occupées devaient être restituées même si la majorité des catholiques s'était convertie. Enfin, afin de veiller à la bonne compréhension et application de l'édit trois commissaires furent nommés pour le Dauphiné. Ils étaient chargés d'identifier les douze places fortes et d'établir la Chambre de l'édit destinée à maintenir une coexistence pacifique entre

¹¹ Pour de plus amples informations : GAL, Stéphane, *Lesdiguières : Prince des Alpes et connétable de France*, Saint Marthin d'Hères, PUG, 2007.

catholiques et protestants. Pour la province, ces trois commissaires étaient : Lesdiguières, protestant, dont nous avons parlé précédemment, Ennemond Rabot d'Illins, premier président du parlement de Grenoble, qui a notamment préparé la soumission de la ville de Grenoble au nouveau roi et Méry de Vic, conseiller d'État et intendant du lyonnais. Douze places de sûreté sont accordées en Dauphiné, Grenoble est l'une d'elle et accueille une « garnison protestante » entièrement financée par l'État. La ville de Grenoble demeure place de sûreté jusqu'en 1629, date à laquelle toutes les places disparaissent définitivement.

Le Dauphiné étant une province où la Réforme était bien implantée, le culte catholique devait y être rétabli. L'édit de Nantes, dans ce cas, a favorisé son retour. Les églises furent rendues aux catholiques et remises en état. Le culte catholique était à nouveau célébré dans les villes à dominante réformée telle que Montélimar ou l'ensemble du diocèse de Die. Les ordres religieux réintégrèrent également leurs couvents : les franciscains furent de retour à Grenoble, Die, Crest et Montélimar. Les charges publiques devaient, selon l'édit, être accessibles aussi bien aux catholiques dans les villes à majorité protestante qu'aux protestants dans les villes à majorité catholique. A Grenoble, on comptait six protestants sur quarante au conseil général, et au moins un des quatre consuls était protestant.

Dans la première moitié du XVII^e siècle, selon Pierre BOLLE, il y avait 72 000 réformés en Dauphiné, ce qui représente 8 % du protestantisme français de l'époque. Leur répartition était inégale. Ils étaient 12000 en Isère. Les églises réformées les plus importantes de la province étaient toujours Montélimar, Mens et surtout Die.

2. Le Parlement du Dauphiné, entre Réforme et Ligue

2.1 La situation politique et le Parlement du Dauphiné avant 1589

Depuis 1453, la province du Dauphiné possédait un Parlement¹² à Grenoble. C'est le dauphin Louis II (futur roi Louis XI) qui avait transformé en parlement le Conseil delphinal créé en 1340 par Humbert II. Depuis le début du XVI^e siècle, des hommes de loi édictaient le droit, principe de l'unité provinciale et assuraient au nom du roi une tutelle administrative sur l'ensemble des communautés de la province. Durant les XVI^e et XVII^e siècle, le Parlement fut au cœur des événements les plus importants de l'histoire dauphinoise. A Grenoble, il faisait l'orgueil de la cité plaçant la ville au sommet de la hiérarchie administrative de la province du Dauphiné, tout en faisant de la cité le lieu de résidence d'une noblesse de robe fortunée. Parlementaires et avocats y jouissaient d'une importance et d'une influence considérable, tant au niveau de la vie intellectuelle que du commerce local.

Au début des guerres de religion, Grenoble ne fut pas épargnée par les troubles et les violences. Dirigée un temps par des réformés, la ville subit le saccage des troupes commandées par le baron des Adrets. Par la suite, Grenoble fut prise et reprise par un camp ou par un autre. Depuis 1584, le royaume de France était face à un dilemme. Henri III n'avait pas de descendant. Son frère François mourut en 1584, le trône devant revenir, selon la loi salique, à Henri, roi de Navarre, mais celui-ci était protestant. La Ligue, menée par le duc de Guise soutenait que seul un héritier catholique peut accéder au trône. Elle obtint pendant un temps le soutien d'Henri III, qui, après avoir été fait prisonnier par elle organisa l'assassinat du duc de Guise au début de l'année 1589 et se libéra ainsi de cette tutelle. Pour triompher de ces « ultra-catholiques », Henri III s'allia

¹² Lire à ce sujet *Le Parlement de Dauphiné. Des origines à la Révolution*, écrit sous la direction de René Favier, paru à Grenoble aux presses universitaires de Grenoble en 2001.

à Henri, roi de Navarre. Le 1er août 1589, Henri III fut poignardé par un moine dominicain. Il eut le temps de réunir ses principaux vassaux auxquels il demanda de reconnaître Henri de Navarre comme son successeur et exhorta ce dernier à se convertir au catholicisme. A la mort d'Henri III, le royaume de France fut plongé dans la plus grande confusion.

Henri de Navarre proclama vouloir se faire instruire dans la religion catholique afin de succéder à Henri III mais les ligueurs ne voulurent pas le reconnaître comme roi et cherchèrent d'autres candidats au trône. La France ligueuse se souleva à l'exception de certaines provinces ou villes, dont celles du Dauphiné. L'ensemble des Parlements du royaume de France était confronté à un dilemme : respecter la volonté d'Henri III et la loi salique en acceptant ainsi d'avoir un roi réformé sur le trône, ou passer outre la loi salique et choisir le cardinal de Bourbon comme roi. Ce dernier meurt en 1590, laissant les ligueurs devant un choix difficile. Les personnes qui pouvaient prétendre au trône étaient : la fille du roi d'Espagne et un des cousins catholiques d'Henri IV. Le Parlement de Grenoble était partagé. En juin 1588, le duc de Mayenne fut nommé gouverneur du Dauphiné avec pour mission d'éliminer Lesdiguières, après l'accession au trône d'Henri IV en 1589. Lesdiguières quant à lui devint « commandant général pour le roi du Dauphiné » avec pour mission de faire entrer le Haut Dauphiné dans l'obéissance du roi contre la Ligue qui s'appuyait sur le duc de Savoie. Le Parlement de Dauphiné avait par conséquent comme choix de rester fidèle à Henri III et donc de se soumettre à Lesdiguières, avec tous les risques que cela comportait, ou de faire sécession en prenant parti pour la Ligue. Le 29 septembre, une assemblée générale d'environ 100 personnes décida à l'unanimité de faire entrer la ville de Grenoble dans la dissidence en rejetant Henri IV.

2. 2. Grenoble et la Ligue : le début de la reconquête catholique de la ville.

Selon Stéphane GAL¹³, la peur a été le facteur déterminant de leur choix final : la peur de Dieu ou la peur de perdre leur âme si la ville tombait entre les mains de Lesdiguières. La religion hérétique d'Henri IV était quant à elle perçue comme une menace pour la foi personnelle de chaque individu. Le facteur religieux était « incontestable ». Depuis le début des années 1580, les habitants de Grenoble avaient peur de l'hérésie, la confusion politique de l'époque faisait vaciller tous les repères. Le traumatisme - toujours présent - du sac iconoclaste des troupes du baron des Adrets en 1562 compta aussi dans la décision de la ville tout comme le facteur économique : depuis l'épidémie de peste de 1585, la situation économique des grenoblois avait commencé à se dégrader du fait des frais de défense importants, des mauvaises récoltes et de la guerre.

Jusque là, la ville était restée fidèle à Henri III, l'obéissance au roi sacré, élu par Dieu, était plus forte que tout mais sa disparition en 1589 pousse les grenoblois dans la rébellion. « La marche vers la Ligue de la ville de Grenoble fut d'abord une réponse à une situation de profonde détresse religieuse¹⁴ ». Cette détresse transparaît en particulier dans les écrits des auteurs grenoblois. « Henri IV avait le mérite de lever toute ambiguïté puisque l'obéissance des Grenoblois ne se concevait que dans et par la religion catholique. On ne pouvait être fidèle à un homme rebelle à Dieu et à son Église sans y perdre son âme¹⁴ ».

En 1562, ainsi que nous l'avons expliqué auparavant, le sac de la ville par les troupes protestantes causa un traumatisme profond. Pour les habitants, il était alors exclu qu'un culte religieux protestant puisse s'installer à nouveau au cœur de la ville. Plusieurs événements marquèrent la reconquête catholique de la capitale de la province du Dauphiné. Les visites pastorales des églises de la ville en 1572 en furent un exemple tout comme les abjurations massives au moment où les massacres de la Saint Barthélemy avaient lieu partout en France. On peut également citer les nombreuses processions pénitentes qui furent organisées dans

¹³ GAL, Stéphane, « Peurs urbaines et engagements politico-religieux au XVI^e siècle : l'exemple de la Ligue grenobloise » dans *Histoire, économie et société*, 2001, vol.20, n° 1, p. 4.

¹⁴ *ibid*, p. 5.

les années 1580. Enfin, la peste qui toucha durement le Dauphiné et Grenoble en particulier dans les années 1586-1587 fut considérée comme étant une punition divine.

Le 29 septembre 1589, jour de la Saint Michel, une assemblée de 100 bourgeois grenoblois prêta serment et décida de rejeter Henri IV et de rejoindre la Ligue. En janvier 1590 lors d'un second serment, une précision fut apportée : Grenoble rejoignait non pas la Ligue - notion plutôt vague pour les habitants comme le remarque Stéphane GAL¹⁵ - mais « l'union des provinces » du Lyonnais et de Provence. Cette union favorisa également les échanges commerciaux indispensables à la ville dont la situation économique était également préoccupante. Les notables de Grenoble devancèrent ainsi les parlementaires.

2. 3. Le Parlement du Dauphiné : entre la Ligue et les partisans de la royauté

Après le serment de la Saint Michel, le Parlement du Dauphiné se retrouva dans une position médiane. Les notables avaient en effet pris position au nom de la ville pour la Ligue. Les « royaux » grenoblois, partisans du roi Henri IV ainsi que ceux fidèles à la volonté d'Henri III, avaient quitté la ville pour se réfugier à Romans, aux côtés du lieutenant général Alphonse d'Ornano et du chef des huguenots Lesdiguières. Le Parlement devait également prendre position dans ce conflit qui portait sur le respect de la loi salique et du principe de catholicité. Fallait-il suivre ou non la loi salique et permettre à un roi non catholique de monter sur le trône de France ?

La situation politique était complexe et les parlementaires grenoblois étaient ainsi tiraillés entre Ligue et royaux. Depuis août 1589, le parlement était divisé en trois parties : une chambre de justice protestante à Die, des parlementaires royaux réfugiés à Romans et d'autres enfin restés à Grenoble. Ennemond Rabot d'Illins, premier président du Parlement depuis 1584, refusa

¹⁵ GAL, Stéphane, « Peurs urbaines et engagements politico-religieux au XVI^e siècle : l'exemple de la Ligue grenobloise » dans *Histoire, économie et société*, 2001, vol.20, n° 1, p.19.

de prendre position pour l'un ou l'autre camp et resta à Grenoble. Cette neutralité, acceptée par la très grande majorité des parlementaires, se justifiait par le souci de sauvegarder la justice au milieu de turbulences et des peurs religieuses. Ennemond Rabot d'Illins, bien qu'hostile à la rébellion, décida de demeurer dans la capitale dauphinoise après que les notables aient signifié leur engagement dans la Ligue. Stéphane GAL¹⁶ a étudié les harangues prononcées par Rabot et a ainsi pu mettre en évidence le rôle de médiateur ou de « moyenneurs¹⁷ » des parlementaires grenoblois. Les harangues étaient des discours prononcés par le premier président du Parlement. Les députés de la province, les magistrats mais également les consuls des villes y assistaient. L'influence du premier président du Parlement ainsi que ses harangues étaient donc considérables. Rabot y faisait le constat qu'il était impossible de choisir entre loi salique et loi de catholicité. Par conséquent il rejetait Charles X au nom de la loi salique et Henri IV au nom de la loi de catholicité. Rabot élaborait une solution provisoire pour guider ses contemporains. Fortement inspiré de la République de Platon, il dessinait à travers ses harangues une société guidée par les hommes de loi qui apportaient la paix et le salut. « Le magistrat – comprenons le parlement – devait, selon Rabot, éclairer les Dauphinois des lumières de sa sagesse et prendre en main l'intérim d'un gouvernement vacant depuis la mort de Henri III¹⁸ ».

Comme le souligne Stéphane GAL pour diverses raisons, ce projet était utopique, mais il n'empêcha pas le Parlement de suivre son premier Président. La voie médiane du parlement grenoblois eut pour principale conséquence de maintenir pendant quelques mois le dialogue entre le Grenoble ligueur et les royaux de Romans, évitant ainsi une radicalisation brutale des positions et le basculement dans une lutte sanguinaire. En novembre 1589, un plan de paix fut élaboré. Le Parlement demanda la convocation des États provinciaux afin de s'accorder pour une suspension d'armes, il en profita pour se proposer comme médiateur afin de régler le différend qui opposait Ornano-Lesdiguières et

¹⁶ GAL, Stéphane, « Malaise et utopie parlementaires au temps de la Ligue : les « moyenneurs » du parlement de Dauphiné » dans *Revue Historique*, Paris, PUF, 2001, n° 618, p. 403-431.

¹⁷ « Moyenneur », du latin mediator, était le qualificatif que l'on donnait à ces chrétiens entre Rome et Genève, qui annonçaient les « Politiques ». Stéphane GAL utilise ce terme dans une acception plus large pour désigner ceux qui refusèrent de choisir entre le roi et la Ligue.

¹⁸ *ibid.* p. 412.

d'Albigny. Bien qu'Ornano refusa catégoriquement que les états se tiennent à Grenoble - cela donnerait de la légitimité à la ville ligueuse -, une trêve d'un mois fut néanmoins acceptée. Les négociations en cours échouèrent parce que la cour ne voulait concéder aucune place aux réformés et ne voulait qu'une seule justice : celle de Grenoble. De plus, il apparaît que les ligueurs grenoblois eux-mêmes ne voulaient pas de débats. Albigny tenta d'utiliser la neutralité grenobloise à son profit. Rabot lui-même fut accusé et sommé de choisir son camp au plus vite.

Au cours de l'année 1589, le Parlement se paralysait du fait de sa division en trois camps et de sa dispersion (réformés à Die, royaux à Romans), la justice de la province quant à elle montrait des signes de désorganisation. L'échec du projet de Rabot accéléra encore ce processus. En 1590 le Parlement fonctionnait au ralenti, Lesdiguières reprenait ville sur ville de façon quelque fois très violente ce qui renforça la peur des Grenoblois. Les magistrats qui n'avaient, comme Rabot, pas encore choisi de camp le firent. Près de la moitié d'entre eux - soit une quinzaine de personnes - demeura à Grenoble et reconnut officiellement, par arrêt le serment ligueur du 29 septembre 1589. Rabot lui-même, conscient de son échec, se décida pour le camp des royaux et partit à Romans. Le Parlement du Dauphiné retrouva son unité un mois après la fin du siège de Grenoble et la soumission de la ville à Lesdiguières en décembre 1590. La prise de Grenoble marqua la fin des guerres de religion dans le Dauphiné, huit ans avant le reste du royaume. Peu à peu, sous la direction de Lesdiguières, la province recouvra une vie économique et sociale florissante. Le parlement de Grenoble enregistra l'édit de Nantes le 27 septembre 1599, il fut le premier à le faire, après le parlement de Paris.

Bien que les tentatives parlementaires fussent un échec, on ne peut nier l'importance et l'influence du Parlement à Grenoble et dans l'ensemble de la Province.

3. Catholiques et protestants à Grenoble après l'Édit de Nantes

Ainsi que nous l'avons précisé précédemment, les troubles politiques, économiques, ainsi que les mises à sac des Églises et les abjurations massives de l'après Saint Barthélémy enclenchèrent un mouvement de retour à la religion catholique dans la province du Dauphiné et à Grenoble en particulier. Il convient également de rappeler que dans les régions majoritairement protestantes, l'édit de Nantes favorisait le retour du catholicisme. Les trois commissaires de l'édit, Lesdiguières, Ennemond Rabot d'Illins et Méry de Vic avaient pour mission de s'occuper à la fois du rétablissement du culte catholique et de l'organisation du culte réformé en respectant les mesures de l'édit. De même, ils étaient à l'écoute de toutes les réclamations et jouaient le rôle de médiateur dans des conflits interconfessionnels, leur tâche étant essentielle. Dans le Dauphiné, les commissaires élaborèrent un règlement destiné à tous les ecclésiastiques de la province (Die, 6 novembre 1599), ordonnant aux évêques, abbés et collateurs de bénéfices de procéder dans les trois mois à la visite de leur diocèse, les engageant à pourvoir les bénéfices de desservants, à faire réparer les édifices du culte, à contrôler le versement des aumônes et le paiement des décimes. Dans de nombreuses villes ou villages à prédominance réformés ainsi que dans celles où l'église était en ruine ou désertée par le desservant, le culte fut interrompu. Cela fut particulièrement le cas dans le sud-ouest de la province.

3.1. Les temples de Grenoble et les réformés

Avant la reddition de la ville en 1590, le culte réformé était célébré dans des maisons particulières puis, - grâce à l'occupation de la ville par le baron des Adrets et en vertu de l'édit de pacification du 17 janvier 1562 - à l'intérieur de la ville. Le culte était pratiqué dans différents lieux catholiques comme l'église du couvent des Cordeliers ou le couvent de Sainte Claire. En 1564, autorisation

fut accordée de construire un temple rue Palliarey tandis que les sépultures réformées furent acceptées au chapitre Notre-Dame et à l'église Saint Laurent en attendant qu'un emplacement leur soit attribué. La ville ayant été reprise par Lesdiguières en 1590 il fallut, en vertu des conditions de paix, trouver un lieu pour y installer durablement le temple. Le faubourg Très Cloître fut choisi pour deux raisons : il se trouvait hors des murs de la ville et était marqué par le protestantisme.

Le culte réformé était organisé dans le Dauphiné depuis 1559. Largement inspiré du modèle calvinien de Genève, il se présentait comme un ensemble pyramidal d'assemblées élues, du colloque au synode national. La moitié des membres élus étaient laïcs, ils étaient appelés « anciens ». L'autre moitié était composée de ministres. Chaque consistoire, au niveau local, envoyait une fois par an un pasteur et un ancien au synode provincial qui à son tour, détachait un certain nombre de pasteurs et d'anciens au synode national. Le synode national prenait les décisions tant en matière doctrinale, disciplinaire ou organisationnelle qu'en matière d'orientation générale de la vie de l'Église. Le consistoire de l'église locale est constitué d'un ou plusieurs pasteurs ainsi que des anciens qui étaient recrutés par cooptation. Ils ne prenaient leurs fonctions qu'après avoir été acceptés par la communauté.

3. 2. Les pasteurs de Grenoble en 1618 : Murat et Bouteroue

Au début du XVII^e siècle, deux pasteurs officièrent à Grenoble, l'un d'eux était Denis Bouteroue. Né à Genève dans le dernier quart du XVI^e siècle, Denis Bouteroue sortit diplômé de l'académie de Genève le 3 mai 1601. On le retrouva en 1607 pasteur à Grenoble. Bien qu'il ne subsiste pas d'information précise sur ses occupations de 1601 à 1607, il jouissait d'une bonne réputation dans le Dauphiné. Il représenta plusieurs fois la province du Dauphiné lors de synodes nationaux. Il participait ainsi au synode national de Tonneins de 1614, l'année suivante il était député à l'Assemblée politique de Grenoble. En 1617 il représenta le Dauphiné au cours du synode national de Vitré et fut choisi avec 5 autres personnes pour transmettre au roi les félicitations de l'Assemblée. En 1619

Denis Bouteroue, alors député à l'Assemblée politique de Loudun, fut mandaté une nouvelle fois pour se rendre à la cour. Il eut pour mission de solliciter le soutien du roi face aux vexations infligées aux protestants. Son intervention n'obtiendra aucun succès. En 1622, le consistoire le chargea de complimenter le roi lors de son passage à Grenoble. Selon *La France Protestante* sa harangue « donne une pauvre opinion de son éloquence et cette opinion n'est modifiée en rien par le discours qu'il prononça lorsqu'il fut député par le synode de Castres (...) pour présenter au roi le cahier des plaintes¹⁹ ». Enfin il fut député en 1631 au synode de Charenton.

Denis Bouteroue était donc un pasteur très actif sur le plan de la province. Il publia également quelques imprimés. Le 19 décembre 1614, à Grenoble, il participa à une controverse théologique sur l'Eucharistie. Cette dispute l'opposa au capucin Marcellin du Pont-de-Beauvoisin sous l'arbitrage de Lesdiguières. De ce débat, il publiera un compte-rendu intitulé *Véritable narré de la Conférence entre Bouteroue ministre de Christ, et Marcellin. capucin*²⁰. Le capucin y répondra en publiant son propre compte-rendu qui suscitera une nouvelle publication du pasteur en 1615 intitulée *Réfutation du livre du sieur Marcellin*²¹ et dédiée à Lesdiguières. Les harangues de Bouteroue furent également fait l'objet d'une publication.

Le pasteur Denis Bouteroue se maria à une grenobloise à une date inconnue et ne semble pas avoir eu d'enfant.

Le second pasteur de Grenoble de 1618 à 1645²² se nomme François Murat. En 1622 il assista au synode provincial de Pont-en-Royans et fut désigné pour recueillir « les mémoires des églises touchant les faits mémorables arrivés en icelle depuis la réformation » dans le Graisivaudan. Il assista également au synode national de Charenton en 1644 en tant que représentant de Grenoble. François

¹⁹ HAAG, Eugène, HAAG, Émile, *La France protestante: ou, Vies des protestants français qui se sont fait un nom dans l'histoire...*, tome II, Paris, 1847, p. 490.

²⁰ *Véritable narré de la Conférence entre Bouteroue ministre de Christ, et Marcellin. capucin*, s.l., 1614.

²¹ BOUTEROUÉ, Denis, *Réfutation du livre du sieur Marcellin intitulé Response du P. Marcellin prédicateur Capucin etc... ou est traité de la vraye manducation du corps de Jésus-Christ... par Denis Bouteroue, ministre... à Grenoble*, Genève, Pierre Aubert, 1615.

²² La *Biographie du Dauphiné* dans son article consacré au pasteur nous dit que celui-ci a exercé à Grenoble de 1620 à 1645. La *Pièperie des Ministres* paru en 1618 indique que Murat était ministre de Grenoble, nous avons donc indiqué 1618 en date de prise de fonction pour le ministère de Grenoble mais il est possible qu'il ait été pasteur de Grenoble avant cette date.

Murat a publié *Prières et méditations extraites de la S. Escriture*²³, *La Conversion à Dieu*²⁴, *Sermon du devoir des pasteurs*²⁵, *Les Soupirs des créatures, ou trois sermons sur ces mots de saint Paul aux Romains*²⁶ et enfin *La nasselle de l'Eglise agitée, ou deux sermons sur l'histoire du chapitre 8, v. 23, etc., de S. Mathieu*²⁷.

Un pasteur du même nom vivait à Valence, en 1609 mais nous ignorons s'il s'agit bien de la même personne. Lors du synode de Sain-Maixent, l'église se plaignit de lui, lui reprochant d'avoir voulu quitter l'église de Valence pour celle de Nîmes trop cavalièrement. François Murat se maria à Isabeau Aulard.

3. 3. Renforcement du catholicisme à Grenoble

L'évêque de la capitale dauphinoise, François d'Avançon, fut contraint de fuir Grenoble en 1562 tandis que le baron des Adrets saccageait les églises et les couvents de la ville. Son successeur François du Fléard (1575-1608) a quant à lui cédé à la tentation de la Sainte Ligue et encouragea une attitude intransigeante envers les réformés (l'abjuration ou l'exil), à la fin des années 1580. Après la capitulation de la cité en décembre 1590, la province retrouva la paix et Grenoble, sous l'impulsion de Lesdiguières fut rénovée et réorganisée. Les couvents de la ville qui avaient subi des dégâts comme le couvent des dominicains ou le couvent des cordeliers - fondé au XIIIe siècle - furent reconstruits. La majorité des couvents bâtis à Grenoble depuis le Moyen Age avaient subi des dommages et des destructions d'images au cours de ces guerres de religion. On trouve ainsi dans la capitale dauphinoise les cordeliers, les récollets, les carmes, les augustins, les minimes ainsi que les clarisses, bénédictins, dominicains et antonins.

D'autres ordres firent leur apparition après l'Édit de Nantes. Ils participèrent au mouvement de Contre Réforme et de rénovation des ordres. Un

²³ MURAT, François, *Prières et méditations extraites de la S. Escriture*, Genève, J. Chouet, 1621, in-8.

²⁴ MURAT, François, *La Conversion à Dieu*. Grenoble. 1623, in-8.

²⁵ MURAT, François, *Sermon du devoir des pasteurs*, Genève, 1627, in-8°.

²⁶ MURAT, François, *Les Soupirs des créatures, ou trois sermons sur ces mots de saint Paul aux Romains : Nous savons que toutes créatures soupirent et sont en travail ensemble jusques à maintenant*, Genève, 1639, in-16.

²⁷ MURAT, François, *La nasselle de l'Eglise agitée, ou deux sermons sur l'histoire du chapitre 8, v. 23, etc., de S. Mathieu*, Genève, L. de la Pierre, 1643.

couvent de capucins fut ainsi fondé en 1610 sous le vocable de Notre Dame de Pitié. Le couvent jésuite ne fut fondé qu'en 1623 mais des moines de cet ordre étaient présents en ville plusieurs années avant et eurent une influence importante. Le père Cotton, qui en fut un illustre représentant, fit une grande impression sur Lesdiguières et fut à l'origine de son abjuration et de celle de sa fille.

On peut également citer l'apparition des Frères hospitaliers de S.- Jean de Dieu et de plusieurs couvents féminins comme celui des ursulines, des visitandines, des bernardines, des religieuses de l'Incarnation, des annonciades, des religieuses hospitalières de la Providence, des Dames de la Propagation de la Foi - actives dans la conversion des protestants - et des Sœurs de la Purification Notre Dame qui s'occupaient des orphelines.

Conclusion de la première partie

Dans cette première partie, nous avons vu comment la province du Dauphiné a traversé les guerres de religions de la deuxième moitié du XVI^e siècle et quel a été le rôle du Parlement dans les troubles politiques et religieux de cette période. Bien que la Réforme ait eu un succès conséquent dans la province, dès 1580 le catholicisme revint peu à peu en force, favorisé en cela par l'édit de Nantes et la crainte de l'armée réformée conduite par le baron des Adrets puis par Lesdiguières. Nous avons enfin présenté les deux pasteurs de Grenoble - Denis Bouteroue et Murat - qui étaient en fonction au moment où l'ouvrage, étudié dans ce mémoire, a été publié. Ces deux pasteurs tiennent une place importante dans l'argumentation de l'auteur. Nous allons à présent présenter le livre et son auteur.

La piperie des ministres...

1. La piperie des Ministres : données bibliographiques

Nous allons dans un premier temps décrire les deux exemplaires du livre étudié dans ce mémoire et dont l'auteur est le capucin Marcellin du Pont de Beauvoisin.

1.1 Description physique de l'ouvrage

Ce livre est intitulé *La piperie des Ministres et fausseté de la religion prétendue, ensemble la Vérité Catholique recogneües par le Sr de Psthée gentilhomme dauphinois Advocat au parlement de Grenoble. A nos Seigneur du Parlement*. Les deux exemplaires ont été publiés en 1618, année de la première édition. L'un d'eux est actuellement conservé à la Bibliothèque municipale de Lyon sous la cote B 512164, le second à la Bibliothèque municipale de Grenoble sous la cote X778.

Les deux exemplaires ont été publiés à Lyon « chez Loys Muguet ». Ce sont deux in-octavo possédant un titre gravé et une page de titre. Ils se composent tous deux de 14 pages non paginées, les suivantes étant numérotées jusqu'à la 682^e alors que les 8 dernières ne comportent pas de pagination. Leur signature est []² †⁴ ††² A⁸ B-QQQq⁴ R². Hormis le titre gravé, il n'y a aucune illustration. Leur empreinte est m-u- x.re e.re supl (3) MD C XVIII.

La page de titre de l'exemplaire de Lyon est un carton. La reliure de cet exemplaire est en parchemin souple. Il est abîmé dans le coin droit supérieur et on y trouve deux signatures manuscrites « André 1666 » et d'une autre main

« André 1672 ». L'exemplaire de Grenoble a une reliure en basane, son état de conservation est meilleur. La Bibliothèque municipale de Grenoble possède également une édition de 1621 de ce livre signé par Marcellin du Pont de Beauvoisin. Nous n'avons malheureusement pas eu le temps de l'étudier.

Louis Muguet, l'imprimeur de ce livre, était également libraire-éditeur, il habitait la rue Mercière à Lyon et était connu, à peu près, de 1617 à 1620²⁸. Il a surtout imprimé des livres catholiques. Son fils, Claude Muguet, était également libraire à Lyon, à l'enseigne du Bon Pasteur. Un passage du livre nous donne quelques informations sur son écriture et son impression :

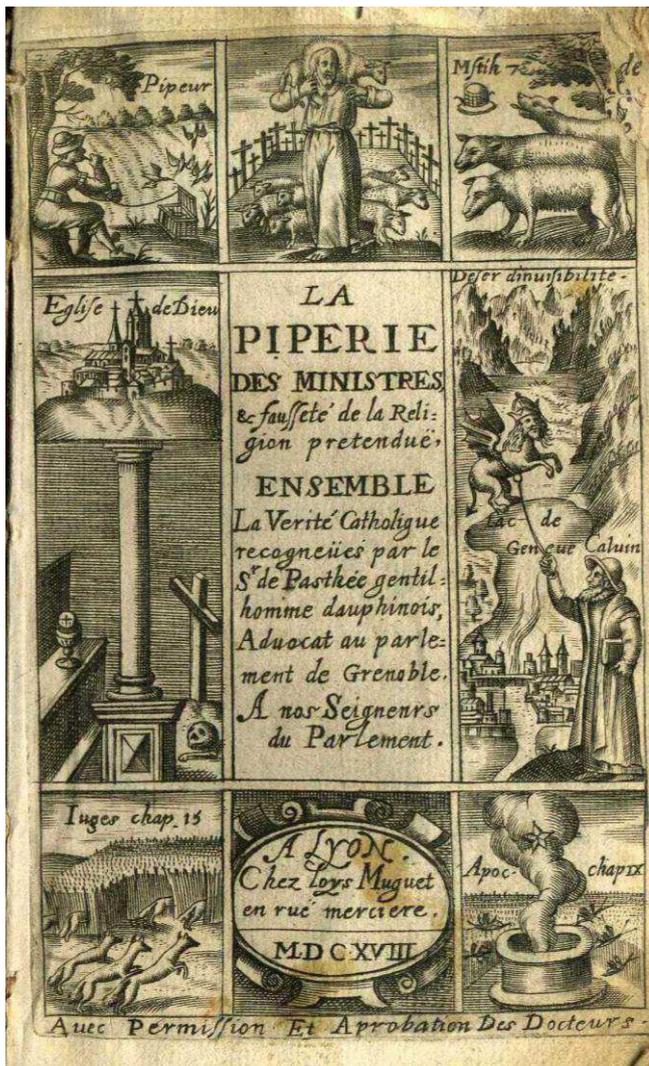
« Je n'avois en dessin de tant parler en faveur des pères Capucins mais ayant apperceu que dès le commencement de Juillet de ceste année 1618 le libraire huguenot de ceste ville estalle publiquement ce Capucin Reformé à la forme de Genève, (...) j'ay creu que je devois quelques pages à la deffense de ces bons religieux (...) & que je n'ay peu changer le nombre des autres chapitres veu que ceste mienne déclaration estoit toute entière à lyon entre les main du sieur Muguet Libraire des l'entrée du Caresme mais comme la presse a roulé bellement ou a esté empessée à l'impression de quelqu'autre ouvrage plus recommandé, celle de la Piperie Reformée est allé trop bellement m'a donné Dieu le voulant ainsi le moyen & le loisir de tracer promptement ce peu d'Apologie que j'envoye à l'imprimeur ce 18 juillet pour estre insérée dans ce chapitre »

L'auteur a ainsi déposé son manuscrit chez l'imprimeur au début du Carême. Quelques mois plus tard en juillet, un livre réformé attaquant les capucins et qui aurait été écrit par un moine défroqué, Martin Gaspard, est mis en vente à Grenoble par un libraire réformé - il s'agit peut être de Jean Nicolas (1587-1680) mais rien ne nous permet de l'affirmer. A la suite de cette publication, l'auteur souhaite réparer le tord causé aux capucins. Par chance, le livre n'est toujours pas en cours d'impression, il peut donc le reprendre et compléter un chapitre avant de le renvoyer à l'imprimeur quelques jours plus tard. L'épître a sûrement été écrite également à ce moment là car elle porte la

²⁸ VINGTRINNIER, Aimé, *Histoire de l'imprimerie à Lyon de l'origine jusqu'à nos jours*, Lyon, Adrien Storck, 1894, p. 345.

date du 15 juillet 1618 soit quelques jours avant que l'auteur, selon ses dires, renvoie le manuscrit à Louis Muguet.

1. 2. Le titre gravé



| | | |
|---|--|--|
| "siffleur" homme siffle pour attirer oiseaux ds piège 1 | Jésus Christ en berger avec moutons 2 | Loups déguisés en mouton "Mstih 7" 3 |
| "eglise de Dieu", colline av village et eglise 4 | La piperie des Ministres & fausseté de la Religion pretendue, ENSEMBLE La Vérité Catholique 6 | "Deser de dimuisibilité" "Calvin" tient l'Antéchrist (corps chien, tête homme barbu couronné) en laisse près du "lac de Genève" et de la ville. Il tient un livre sous le bras. 7 |
| Gauche : calice et hostie milieu : une colonne droite : croix avec en dessous un crâne humain et un os 5 | "Sr de Pasthée, gentilhomme dauphinois, Advocat au Parlement de Grenoble. A nos Seigneurs du Parlement" | "Apoc IX" Puit avec fumée, étoile, sauterelles 10 |
| "Iuges chap 8 13" Loups ou chien courant vers/ds champs 8 | "A Lyon Chez Loys Muguet en rue Merciere MDCXVIII " 9 | "Avec Permissions et Approbations des Docteurs " 11 |

Il s'agit d'une gravure sur cuivre mais elle n'est pas signée. La gravure se divise en 11 rectangles inégaux. Hormis dans les cases 6, 9 et 11 où se trouvent les informations bibliographiques (auteur, titre, éditeur, date, approbations) qui ne sont pas figurées, on trouve dans chacune d'elles un décor ou une scène

particulière. Sur quelques unes d'entre elles il y a une inscription qui sert à décoder l'image en question. Ces images sont toutes des métaphores religieuses.

La vignette 1 illustre le titre de l'ouvrage et plus particulièrement ce que l'auteur entend par « piperie ». On y voit un « siffleur » qui attire ainsi des oiseaux dans un piège par le chant de son pipeau. Un pipeur est donc quelqu'un qui trompe sa victime en se faisant passer pour ce qu'il n'est pas. Le pipeur est bien entendu la métaphore d'un ministre réformé ou plus généralement d'un réformé qui essaie d'attirer des catholiques par de belles paroles et par une argumentation qui « semble » juste.

Sur la seconde vignette on peut voir le Christ entouré de moutons. Ce symbole représente le Seigneur qui, tel un bon berger, n'aura de cesse que lorsqu'il aura sauvé l'homme pécheur : « *Je suis le bon pasteur; le bon pasteur donne sa vie pour ses brebis* » (Jn 10, 11).

La troisième vignette illustre probablement une scène biblique tirée de l'évangile de Saint Matthieu. L'inscription « Mstih 7 » est probablement due à une erreur du graveur²⁹. La citation biblique qui est ici illustrée est la suivante : « *Méfiez-vous des faux prophètes, qui viennent à vous déguisés en brebis, mais au-dedans sont des loups rapaces*³⁰ » (Mt 7, 15). On distingue en effet trois animaux dans cette vignette. L'animal du premier plan ressemble à un mouton mais celui du dernier plan ressemble plus à un chien ou à un loup. Celui qui se situe entre les deux est difficile à discerner. Il s'agirait donc du déguisement progressif de loup en brebis. Le loup est évidemment une métaphore pour représenter les pères réformés, les « faux prophètes » dont parle Saint Matthieu.

La quatrième et la cinquième vignette sont des représentations de l'idéal chrétien et des principes fondamentaux du catholicisme. La quatrième représente un village avec une église sur une colline avec l'inscription « église de Dieu ». Dans la cinquième on peut voir un calice et une hostie, le corps et le sang du Christ. Cela illustre le principe de transsubstantiation que défendent les catholiques. De même une Croix, symbole du sacrifice de Jésus Christ et du salut qu'il apporte est représenté sur cette image. La Croix témoigne également de la

²⁹ Je remercie pour leur aide les pères Dominique Gonet et Bernard de Vregille de l'institut des Sources chrétiennes ainsi que le guichet du savoir pour m'avoir aidé à décrypter l'inscription et la vignette.

³⁰ Les citations de cette partie sont tirées de la Bible de Jérusalem.

vocation des disciples du Christ : « *Celui qui veut venir à ma suite, qu'il se renie lui-même, qu'il prenne sa croix et qu'il me suive* » (Mc 8,34).

Ces vignettes font face à leur antithèse : l'église de Calvin (vignette 7). On y voit Calvin, tenant en laisse une chimère (corps de chien, tête humaine, ailes de chauve-souris) couronnée, qui montre l'affiliation de la Réforme avec le diable. Calvin se tient au bord du « lac de Genève ». Ce lieu était la ville réformée la plus influente en France. De nombreux pasteurs ou simples réformés français y ont été formés, ils venaient y imprimer leurs écrits ou s'y réfugier en cas de persécution. Genève représente donc pour les catholiques le foyer du mal voire même la cité du diable. Cette vignette et son opposée, la vignette représentant l'Église de Dieu peuvent également se lire comme une illustration des relations entre Jésus et le démoniaque. La Croix est alors la meilleure des armes face au diable. La chimère couronnée qui survole le lac de Genève peut également être vue comme une représentation de l'antéchrist.

La huitième et la dixième vignette illustrent des passages de la Bible qui symbolisent également le danger que représente la Réforme : des renards lâchés dans les moissons (vignette 8) et des sauterelles sortant du puits (vignette 10). Les renards font référence au passage des Juges chapitre 15, verset 4 et 5 bien qu'ici les renards n'aient pas la queue enflammée : « *Samson s'en alla donc, il captura trois cents renards, prit des torches et, tournant les bêtes queue contre queue, il plaça une torche entre les deux queues, au milieu. Il mit le feu aux torches, puis, lâchant les renards dans les moissons des Philistins, il incendia aussi bien les gerbes que le blé sur pied et même les vignes et les oliviers* ». Le choix de cette vignette trouve son explication à la page 229 du livre :

« Ainsi l'Église de Sathan garde sa propriété qui est la dissension, la discorde & contrariété en tout (...) car combien que les Hérétiques & Hérésies soient différentes entre elles, comme il est évident elles s'accordent néanmoins en leur fin principale : & projetée par le diable qui est de ruiner l'Église de Dieu & moyenner la perte des âmes, encor que chasque Hérétique le vueille faire en sa façon & à la teste & partant je treuve que le grand S Augustin (...) a eu raison de comparer les Hérétiques aux Renards de Sanson sur le Pseaume 80 ».

C'est donc Saint Augustin qui a comparé les Hérétiques aux Renards de ce passage des Juges, et c'est pour cette raison que ce passage a été illustré.

Les sauterelles illustrent le début du chapitre 9 de l'Apocalypse de Jean « *Il ouvrit le puits de l'Abîme et il en monta une fumée, comme celle d'une immense fournaise - le soleil et l'atmosphère en furent obscurcis -- et, de cette fumée, des sauterelles se répandirent sur la terre* » (Apo 9, 2-3). Le but recherché ici est l'assimilation entre fléaux et réformés.

Ce titre gravé est l'illustration basique et visuelle de ce que l'auteur cherche à démontrer dans son livre : les réformés sont des menteurs, des « pipeurs », ils sont en lien avec le diable, c'est un fléau pour les bons catholiques, il faut par conséquent dévoiler leurs mensonges.

2. Marcellin/Pasthée : le choix d'une identité fictive

L'auteur mentionné sur la page de titre de l'ouvrage est un certain « Pasthée » mais il ne subsiste aucun doute quant à son identité réelle qui n'est autre que celle du capucin Marcellin du Pont de Beauvoisin.

Plusieurs outils bibliographiques comme le *Répertoire des ouvrages de controverse* de Louis Desgraves³¹, la *Biographie du Dauphiné*³² d'Adolphe Rochas ou encore le *Dictionnaire de Théologie Catholique*³³ (DTC) citent le capucin Marcellin comme étant l'auteur de *La Piperie...* Cela se confirme à la lecture dudit livre. L'épître est signée par Marcellin du Pont de Beauvoisin, qui de plus recommande ce livre dans lequel le capucin est un des personnages qui apparaît

³¹ DESGRAVES, Louis, *Répertoire des ouvrages de controverse entre Catholiques et Protestants en France (1598-1685)*, Tome 1 (1598-1628), Paris, Champion, 1984.

³² ROCHAS, Adolphe, *Biographie du Dauphiné, histoire des hommes nés dans cette province...*, Paris, Charavay, 1860, tome 2, p 116

³³ VACANT, Alfred, MANGENOT, Joseph-Eugène, (dir), *Dictionnaire de Théologie Catholique*, Paris, Letouzey et Ané, 1927.

de façon récurrente en tant que défenseur du catholicisme face aux ministres grenoblois. On y trouve également des allusions aux controverses qui ont opposées le capucin aux pasteurs Cassegrain et Bouteroue comme à la page 15 : « *Messieux les Gens du Roy & Consuls de Mascon, & de S. Jean de Losne ont veu ce vieux Rabbi aveugle de corps, & encor plus d'esprit ; le Ministre Cassegrain, apres avoir publié des superbes deffis contre tous les Docteurs de l'Église Romaine, l'ont veu (dit-je) desadvoüer ses Bibles Françoises, se voyant pressé par les Peres Humblot Minime, & Marcellin Capucin, & que le Ministre Bouteroüe desmente hardiment, & grand nombre de citoyens spectateurs ennemis de la Piperie qu'il professe* ».

Enfin, l'exemplaire de 1621 conservé à Grenoble comporte la dédicace manuscrite du capucin. Nous allons, dans un premier temps, présenter le capucin puis expliquer son choix de publier ce livre sous un pseudonyme voire une identité fictive.

2.1. Le capucin Marcellin du Pont de Beauvoisin

Marcellin, de religion catholique est né vers 1565 dans la ville de Pont de Beauvoisin - ville qui se trouve à la frontière de l'actuel département de l'Isère et du département de la Savoie - selon le *dictionnaire de théologie catholique*³⁴ (DTC) et la *Biographie du Dauphiné* de ROCHAS³⁵. Il devait être âgé de 53 ans lorsqu'il a écrit cet ouvrage. Les différents documents qui le citent soulignent le zèle qu'il a employé dans sa mission de conversion des réformés. La conférence de Saint Jean de Losne en 1603 semble avoir été sa première controverse avec un pasteur³⁶. S'il y en a eu d'autres auparavant, elles ne sont pas évoquées et n'ont donné lieu à aucune publication. Cette controverse est mentionnée dans le DTC qui cite l'existence d'un compte-rendu dans les archives de l'Ain mais la cote qu'il en donne est erronée, celui-ci est actuellement conservé sous la cote H537.

³⁴ VACANT, Alfred, MANGENOT, Joseph-Eugène, (dir), *Dictionnaire de Théologie Catholique*, Paris, Letouzey et Ané, 1927, IX². Col. 2002-2003.

³⁵ ROCHAS, Adolphe, *Biographie du Dauphiné contenant l'histoire des hommes nés dans cette province qui se sont fait remarqués dans les Lettres, les Sciences, les Arts*, Paris, Chavaray, 1856-60, 2 vol.

³⁶ Le compte-rendu manuscrit de cette conférence a été étudié dans un autre mémoire en 2008 à l'université Lyon2.

Marcellin est un frère capucin. Cet ordre créé en 1526 par Matteo de Bascio est l'une des trois branches de l'ordre franciscain. Fondé dans l'optique de retour à l'idéal franciscain d'origine, les règles sont celles fixées par François d'Assise. Nous ne connaissons que peu de choses des origines de Marcellin, le DTC nous apprend qu'il vit dans la province de Lyon, sans donner plus de précision. Il semblerait qu'il voyageait beaucoup dans la province lyonnaise ainsi qu'en Bourgogne. Dans son livre *responce du P. Marcellin, predicateur Capucin au narré du Sr Ministre de Grenoble...*³⁷, on apprend qu'en 1603 il prêchait dans la ville de Dijon³⁸. C'est là qu'il entend parler du pasteur Cassegrain et de ses thèses et qu'il décide de débattre avec lui. Une première rencontre à l'issue de laquelle il convertit un protestant, « Monsieur Borré », fut organisée à Nuits. Une fois la controverse de Saint Jean de Losne du 30 septembre 1603 passée et après avoir essuyé les refus de débattre du pasteur, il dit s'être rendu à Chalons afin d'assister à la conversion d'un noble protestant par l'Évêque de la ville.

Après ces événements, on perd sa trace jusqu'en 1609. Le Père Théotime de Saint Just nous signale que le Père Marcellin est l'un des premiers religieux qui occupa le couvent de Besançon à sa fondation en 1609³⁹. La biographie de ROCHAS l'affilie au couvent capucin de Grenoble, Notre Dame de Pitié. Ce couvent n'a été fondé qu'en 1610⁴⁰, Marcellin ne pouvait donc s'y trouver avant cette date. Ce dont on est certain c'est qu'il se trouvait à Grenoble, pensionnaire de ce couvent lorsqu'il disputa avec Denis Bouteroue le 19 décembre 1614 à la demande de Mme la Conseillère de Faure et de Mlle Beins. Contrairement à la conférence de Saint Jean de Losne, le récit de cette rencontre fut édité par les deux controversistes en 1615. Denis Bouteroue publia le sien en premier, le capucin répliqua ce qui entraîna une nouvelle publication du pasteur de Grenoble. Parlant du capucin, lors des controverses, le DTC met en avant : « *sa modération qui lui conciliait l'estime de ses adversaires* » mais regrette qu'il n'arrive pas à les convaincre.

³⁷MARCELLIN, *Responce du P. Marcellin, predicateur Capucin au narré du Sr Ministre de Grenoble sur leur conference du 19 dec. 1614*, Grenoble par Verdier, 1615

³⁸ Ibid. p. 6.

³⁹ SAINT JUST, Théotime de, *Les capucins de l'ancienne province de Lyon, 1575-1660...*, 1951, Saint Etienne, Le Petit messager de Saint François, p. 135.

⁴⁰ AUBERT (dir.), art. Grenoble, *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*, 1988, Paris, Letouzey et Ané, p. 139-168.

Plus tard, Marcellin a publié *La piperie des ministres et fausseté de la Religion prétendue réformée ; ensemble la vérité catholique, recogneues par le sieur de Psthée, gentilhomme Dauphinois, advocat du parlement de Grenoble*. Selon le DTC, il s'agit de sa publication la plus importante. Ce livre a été écrit sous le pseudonyme de Psthée mais il s'agirait bien d'un écrit du capucin. Il a d'ailleurs été réédité après sa mort, en 1636 sous le titre *L'artifice merveilleux dont se sont servis les ministres de la Religion prétendue réformée pour piper les catholiques et les retirer du giron de l'Église, Manifesté à la France par le sieur de Psthée* (in 8°, Lyon 1636). On lui attribue encore *Huit sermons prêchés à Lyon sur l'eucharistie*, qui ont été publiés à Lyon en 1620.

Le capucin meurt le 6 juin 1624. Théotime de SAINT JUST dit à ce propos : « *Il mourut très saintement, non pas à Grenoble comme l'affirment certains historiens, mais au Couvent de Saint André de Lyon que l'on commençait à peine à bâtir. C'était le 6 juin 1624, jour même de la fête du Saint Sacrement. Il expira à 4 heures du matin après avoir eu le bonheur de faire la Sainte Communion ; Il avait 58 ans d'âge et 30 de vie religieuse. Son corps, enseveli d'abord dans la chapelle provisoire, fut transporté solennellement dans l'église du Couvent en 1635 par les soins du P. Michel Ange de Châlon, alors gardien de ce Couvent⁴¹ ».*

2.2 Le sieur de Psthée : le choix d'une identité fictive

Le père Marcellin du Pont de Beauvoisin n'a pas choisi cette identité à la légère. Le personnage du sieur de Psthée, sa position, son âge et son nom ont soigneusement été choisis par le capucin. Celui-ci est présent à Grenoble depuis la création du couvent Notre Dame de Pitié en 1610. Le capucin fait de la prédication dans la ville, essaie de convertir les réformés, il dispute même avec leurs ministres. Son action s'inscrit donc dans une logique de reconquête du catholicisme. Le couvent n'ayant été créé que depuis peu, la position et la réputation des capucins n'est pas encore faite à Grenoble. L'activité de

⁴¹ SAINT JUST, Théotime de, *Les capucins de l'ancienne province de Lyon, 1575-1660...*, 1951, Saint Etienne, Le Petit messager de Saint François, p. 136.

prédication et de controverse du capucin peut également s'inscrire dans une optique de promotion du mouvement capucin et du monastère.

Les premières informations concernant ce personnage figurent sur la page de titre et le titre gravé. Il est écrit que l'auteur est « *Sr de Psthée gentilhomme dauphinois Advocat au parlement de Grenoble* » tandis que la dédicace de la page de titre « *A nos Seigneurs du Parlement* » nous confirme que Marcellin vise les parlementaires. Ainsi que nous l'avions précisé, Grenoble était une ville parlementaire. Les membres du Parlement y exerçaient donc une grande influence. Le capucin va se servir de ses connaissances et de son expérience pour construire au fil du livre son personnage, dans le but d'atteindre un public précis : les parlementaires grenoblois. Quant au nom, le sieur de Psthée avoue qu'il s'agit d'un pseudonyme. Il a choisi ce nom en contractant deux mots venant du grec ancien : *παν* et *θεος* ce qui signifie *tout en Dieu* ou *tout de Dieu*.

L'épître est signée du nom de Frère Marcellin et porte la date du 15 juillet 1618. Ce dernier explique que l'auteur de l'ouvrage - le sieur de Psthée - est membre du Parlement. Protestant de naissance, il se serait récemment converti au catholicisme. A l'adjuration du capucin, il a consenti à écrire les raisons qui l'ont poussé à se convertir. Afin de « *leur faire voir sur ce papier les justes mouvemens que j'ay eu d'abjurer ceste fausse creance, en laquelle j'avois esté soigneusement nourry & eslevé l'espace de 33 ans (...) j'ose dire à la contrainte que m'ont fait mes amys, & plus que tous le Père Marcellin Capucin, de donner au public ces motifs de ma conversion, lesquels par la lumiere du saint esprit m'ont donné le jour de la Vérité Catholique⁴²* ».

Le personnage créé par le capucin est ainsi un parlementaire - donc un laïc - ancien réformé et converti au catholicisme grâce au capucin. L'invention de ce personnage offre plus de liberté d'écriture au Père Marcellin. Il peut ainsi mettre en avant l'importance de son rôle sous l'identité d'un autre et se rapprocher ainsi de son lectorat. Cela lui permet également de simplifier ses arguments ainsi que son érudition afin de rendre le livre accessible et compréhensible par un plus grand nombre, c'est également pour cette raison que le livre est écrit en français et non en latin. Le fait qu'un laïc puisse contrer les

⁴² *La Piperie des ministres...*, p. 12-13.

arguments protestants décrédibilise encore plus la religion réformée et permet de faire l'éloge des capucins, soit de l'auteur lui-même. Nous ignorons si les lecteurs ont été dupes ou s'ils soupçonnaient la véritable identité de l'auteur à savoir le capucin Marcellin.

En inventant le sieur de Psthée un converti au catholicisme, l'auteur s'offre la possibilité de parler, d'accuser et de dévoiler la vie privée des ministres réformés de Grenoble et des réformés eux-mêmes. En effet, le sieur de Psthée est censé les connaître et les avoir côtoyés plus intimement que ne l'aurait fait le capucin lui-même. Il peut également se permettre d'adopter une écriture plus libre. Les attaques contre les pasteurs sont plus franches, plus directes, en particulier lorsqu'il s'agit de leur vie privée comme on le verra plus tard. Au fil du livre, le capucin fait ressentir la déception voire le dégoût du sieur de Psthée envers la religion réformée et les ministres. A l'inverse, il accentue son enthousiasme pour le catholicisme, fait part de sa ferveur et de son profond respect pour les religieux, les capucins en particulier.

Au moment où il écrit le livre, le capucin a 53 ans alors que son personnage, le sieur Psthée n'est âgé que de 33 ans. Pourquoi lui avoir attribué cet âge ? Il y aurait plusieurs raisons à cela. Le chiffre 33 était l'âge du Christ au moment de la crucifixion, il est probable que ce soit pour cette raison que le capucin l'ait choisie, il souhaitait ainsi rappeler implicitement la figure du Christ. Nous en avons eu la confirmation un peu plus loin : « *O Jésus mon Sauveur, qui avez changé le cœur de Saül, grand fléau de votre Église naissante, & en avez fait un saint Paul, d'un Persécuteur un Apôtre, ... touchez, amollissez le mauvais courage de ceux qui combattent votre Église à toute outrance : ô Dieu de paix, ... rengez toutes les brebis esgarées dans votre bergerie, esteignez ces feux de discorde qui ont quasi réduit en cendre votre héritage, faites que nous vous adorions tous en une mesme Église, & que ceux des errans qui liront ces motifs de ma conversion en soyent puissamment esmeus à se recognoistre, come je l'ay esté par votre grâce*⁴³. »

Le capucin, tout comme le pasteur Jésus Christ, veut ramener les « brebis égarées » - les réformés grenoblois - dans le droit chemin, le catholicisme. Pour cela il va démontrer toutes les erreurs des réformés, erreurs philologiques et

⁴³ ibid. p. 13.

dogmatiques en particulier. De même, il va dénoncer la fourberie et la malhonnêteté de leurs propres « pasteurs » et « pères de la Réforme » : les ministres grenoblois ainsi que les fondateurs de la Réforme : Luther et Calvin.

Conclusion de la seconde partie

Nous avons vu dans cette partie, par le biais du commentaire du titre gravé et le choix du pseudonyme de l'auteur Marcellin, que le but de cet ouvrage était d'une part de démontrer la fausseté et les mensonges de la Réforme et des réformés, et d'autre part de les convaincre de leurs erreurs afin qu'ils reviennent à la Vérité : le catholicisme et l'Église de Rome. Ce livre ne s'adresse pas directement aux ministres de la ville mais plutôt aux réformés et aux parlementaires en particulier. L'auteur utilise pour cela un personnage, le sieur de Psthée, un laïc parlementaire, ancien converti et donc aigri et déçu, voir choqué par le comportement et les mensonges de ses ministres. C'est à priori la personne la plus qualifiée pour parler de la Réforme et des raisons qui l'ont poussé à se convertir. Le lectorat savait-il ou pouvait-il deviner l'identité réelle de son auteur, c'est à dire le capucin Marcellin, il nous est impossible de l'affirmer.

Nous allons à présent nous intéresser plus particulièrement à l'argumentation de l'auteur et aux trois angles d'attaques de son livre : les traductions de la Bible en langues vulgaires, l'hérésie de la Réforme et de ses défenseurs et l'opposition de deux conceptions de vie spirituelle.

Les thèmes abordés par le capucin

Le livre est divisé en 97 chapitres⁴⁴. 94 sont consacrés aux 10 raisons qui ont poussé l'auteur à se convertir au catholicisme. Ils se déclinent de la façon suivante. Chapitres 2 à 16 - Première raison - : les « despravations » et « falsifications » des textes religieux traduits par des ministres. Chapitres 17 à 26 - Deuxième raison - : la confession de foi des réformés est contredite dans l'Écriture, ce qui ferait de Dieu un menteur. De plus, les pasteurs réformés ne suivaient pas leur propre confession de foi. Chapitres 27 à 34 - Troisième raison - : les ministres réformés n'avaient pas de mission légitime - ordinaire ou extraordinaire - ils ne pouvaient donc légitimement se définir comme « envoyés de Dieu ». Chapitres 35 à 39 - Quatrième raison - : les réformés étaient divisés et se contredisaient - preuve qu'il s'agissait bien d'un mouvement sectaire - alors que l'Église Catholique et Romaine était unie. Chapitres 40 à 43 - Cinquième raison - : dans ces chapitres, le sieur de Psthée dénonce l'invisibilité - l'absence - de l'Église Réformée du premier siècle de notre ère au XVIe siècle, ce qui n'est pas le cas de l'Église de Rome. Chapitres 44 à 48 - Sixième raison - : sa déception concernant les réponses et le comportement du ministre grenoblois François Murat. Chapitres 49 à 52 - Septième raison - : son opposition à propos du mariage des pasteurs. Chapitres 53 à 56 - Huitième raison - : les réformés seraient des pécheurs, des hommes impurs, ennemis de Dieu. Chapitres 57 à 63 - Neuvième raison - : l'Église Réformée ne serait pas la véritable Église de Dieu. Le sieur de Psthée en donne cinq preuves. Chapitre 64 à 95 - Dixième et dernière raison - : les réformés, leurs pasteurs, leurs fondateurs ne seraient pas des saints hommes à l'inverse des catholiques.

Après l'analyse de chaque raison avancée, il en ressort trois lignes conductrices que nous allons développer : les traductions bibliques, l'hérésie des Réformés, la conception de la vie spirituelle.

⁴⁴ Pour consulter le sommaire du livre, voir l'annexe 3 p.

1. La Bible et ses traductions : le message de Dieu déformé

1.1 Les Réformes et la question des traductions

Dès les débuts du christianisme et jusqu'au XVI^e siècle, la Bible était écrite en latin, éventuellement en grec. Elle n'était pas traduite en langue vernaculaire, ce qui était rigoureusement proscrit. C'est le clergé qui, par le biais des prédications entre autres, avait fonction de médiateur entre les fidèles et la divinité. La Bible était donc réservée aux théologiens. L'idée de traduire la Bible dans une langue commune afin de la rendre accessible à tous n'était pas nouvelle. D'autres s'y étaient essayés, avant le XVI^e siècle, mais toutes les tentatives avaient échoué. Grâce aux humanistes, cette idée se répandit à nouveau en Europe. Les humanistes avaient en général une vision négative de la culture et de la religion de leur époque. Ils souhaitaient un retour aux sources antiques et chrétiennes, plus pures et plus justes à leurs yeux afin de revenir à « l'âge d'or ». Cette revendication fut reprise par Luther qui pensait que la Bible, et non l'Église, était le seul véritable guide. Elle devait de ce fait être lue par tous les fidèles et pour ce faire, être traduite dans les langues vernaculaires. Luther concrétisa son projet. En 1522, à Wittenberg, il commença une traduction du Nouveau Testament en allemand. Sa traduction fut éditée, texte après texte, jusqu'à obtenir une traduction complète de la Bible en 1534. Rapidement, les traductions de la Bible en langues vulgaires se multiplièrent et grâce à l'imprimerie, se répandirent dans tous les pays d'Europe, non sans générer quelques problèmes.

Alors que les traductions éditées comme la Septante ou la Vulgate étaient officielles, de très nombreuses éditions émanant d'auteurs différents ne l'étaient pas. Ces traductions ne pouvaient, par conséquent, se placer sous le sceau du sacré, d'autant qu'avec la Réforme émergeait une division des chrétiens en deux camps : les réformés et les catholiques, chacun d'eux se considérant comme de véritables chrétiens. Il convient d'ajouter à cela, la situation religieuse en Angleterre et les

désunions qui se créaient au sein même des Réformés. Tous ces faits favorisèrent les erreurs et dissemblances dans les traductions d'une édition à l'autre.

Les autorités ecclésiastiques éprouvaient une grande méfiance à l'égard des traductions bibliques et des interprétations personnelles. Elles craignaient que des personnes ignorantes se mettent à interpréter la Bible au détriment de toutes les doctrines, préceptes et coutumes édictées par l'Église, engendrant ainsi la multiplication des erreurs et des hérésies.

Le sujet des traductions fut abordé au cours de la première période du concile de Trente et une solution médiane fut finalement adoptée. La remise en question de la traduction de la Bible en langue vivante fut passée sous silence au profit de la réaffirmation de l'authenticité de la Vulgate, lui conférant ainsi une prédominance de droit. La lecture de la Bible ne fut pas censurée, mais cela n'entraîna aucune conséquence pour la Vulgate ou les écrits originaux grecs et hébreux. Le concile décida néanmoins de la promulgation d'un Index de livres interdits. Avant de pouvoir publier une Bible en langue vivante, il fallait désormais obtenir l'approbation de l'évêque ou de l'inquisiteur de la région. Cette règle fut d'ailleurs renforcée à plusieurs reprises au cours de la seconde moitié du XVI^e siècle.

1.2. Le point de vue de l'auteur sur la déformation de la Bible et du message de Dieu

Bien qu'opposée à la traduction des Bibles en langue vulgaire, l'Église ne put l'empêcher. Elle dut de surcroît se résoudre à produire ses propres traductions catholiques afin d'éviter que seules celles des réformés ne circulent.

Le capucin Marcellin entreprit alors de contester la validité des traductions de son adversaire afin de le décrédibiliser, de prouver son ignorance, pire, sa malhonnêteté. Il tenta de démontrer que la religion réformée n'avait aucune autorité, qu'elle trompait les croyants – on retrouve ici l'accusation de « piperie ». Porter de telles accusations signifiait que les Réformes protestantes seraient des hérésies. C'est précisément ce que cherchait à faire le capucin Marcellin lorsqu'il attaqua la Réforme à propos d'erreurs de traduction ou de perversion du message biblique.

Les termes qu'il employa pour désigner ces erreurs de traduction - volontaire selon le Père Marcellin - sont des termes forts : « corruption⁴⁵ », « dépravation⁴⁶ », « ignorance ou malignité⁴⁷ », etc.

Le capucin était visiblement bien documenté sur le sujet. Nous ignorons qu'elles étaient ses sources, s'il a mené ses propres recherches ou s'il s'est inspiré de l'argumentation d'un des nombreux écrits paru sur le sujet, comme *Genève plagiaire, ou vérification des dépravations de la parole de Dieu qui se trouvent ès Bible de Genève* du père Coton⁴⁸. Il cite généralement le nom de l'imprimeur ou du traducteur réformé de l'édition dans laquelle l'erreur a été signalée, la date d'édition n'étant quant à elle pas toujours rappelée. Le passage incriminé est ensuite cité. Dans le cas d'une Bible, le capucin nous désigne le livre, le chapitre et le verset de la citation concernée. Lorsqu'il ne s'agit pas d'un texte tiré de la Bible, il ne donne qu'une indication plus ou moins précise sur l'emplacement de la citation. Le capucin explique ensuite l'erreur commise. Sa justification est basée sur les éditions bibliques en langues anciennes : Vulgate, Septante et Hébraïque en particulier. Voici un exemple :

« Au chap. 20 de l'Exode v. 5 où au lieu de tourner avec la version commune *tu ne les adoreras point*, à sçavoir les Idoles, toutes vos Bibles disent : *Tu ne t'enclineras point à icelles* : semblablement au chap. 23v. 24 où il est dit : *Tu n'adoreras point leurs dieux, & ne les serviras : ain les desmoliras, & briseras leurs statues*, vous avez traduit ainsi : *Tu ne t'enclineras point à leurs dieux, & ain les desmoliras & briseras leurs images* ce que vous faites par un artifice malicieux, à fin de charger les Catholiques de l'horrible crime d'idolatrie (...).

Il appart par l'exposition Grecque des 70. qui disent Exod. 20 η προσκυθησησ αυτοισ ηδε μη λατρευσησ αυτοισ c'est-à-dire : *tu ne les adoreras point & ne les serviras de latrie*, paroles qui monstrent que Dieu ne defendoit pas toutes sortes d'images ou figures, mais celles que l'on adore avec honneur de latrie (...).

⁴⁵ *La piperie des ministres...*, p. 14, 19, 20, 32, 34, 40, 41, 44, 54, 61, ...

⁴⁶ *ibid*, p. 14, 18, 35, 36-38, 42, 54, 60, 61, ...

⁴⁷ *ibid*, p. 19.

⁴⁸ COTON, Pierre, *Genève plagiaire, ou vérification des dépravations de la parole de Dieu qui se trouvent ès Bible de Genève*, Paris, C. Chapelet, 1618.

Or ce qui découvre que vous avez malicieusement rendu le שָׁחָה *sachah* des Hébreux & le προσκυνεω des Grecs par *incliner*, & non par le mot *adorer*, est que vous l'avez bien fait ailleurs, comme au 24. de Genese, v.26 *cest homme s'agenoüilla & adora le Seigneur.*⁴⁹ »

Cette partie du livre est la plus technique et la plus érudite. On constate que l'auteur maîtrise bien son sujet et connaît parfaitement les Bibles réformées. Il a su y repérer les erreurs - bien qu'il soit également possible qu'il ait tiré ces erreurs d'un autre livre paru sur le sujet - il prouve ses arguments en utilisant le grec ancien voire même l'hébreu. Il paraît impossible qu'un simple avocat au parlement, ancien réformé de surcroît, possède toutes ces connaissances. Il aurait fallu pour cela qu'il reçoive une formation très avancée en théologie, en philologie et en langues anciennes. Cette partie de l'argumentation est celle où l'érudition du capucin Marcellin est la plus tangible. On notera également que le capucin vise particulièrement les différences de traduction qui servent aux réformés à asseoir leurs croyances. Dans l'exemple ci-dessus il est question du problème du culte des images.

Tout au long du livre, l'auteur, le père Marcellin, met tout en œuvre pour prouver les modifications du texte de la Bible, la déformation des dogmes de Dieu et la mauvaise interprétation de l'Écriture par les Réformés. Il utilise plusieurs arguments pour contrer ceux des réformés, tout en leur laissant le moins de prétextes possibles à une contre argumentation⁵⁰ : la preuve par l'Écriture et les Pères de l'Église, la preuve par les propres écrits des Réformés - Calvin et Théodore de Bèze en particulier -, la preuve par la mise en avant des propres contradictions des réformés - le ministre Murat surtout - avec leur propre doctrine et leur propre profession de foi :

« A la troisieme demande du P Marcellin priant Murat de luy vérifier par l'Escriture qu'il n'y a que 4 Evangiles, le Ministre respond : *qu'il est évident par ladite Escriture qu'il n'y en a que 4 puisqu'elle n'en met pas plus & partant que c'est chose ridicule de demander un passage de l'Escriture qui dit expressément qu'il n'y a que 4 Evangiles* : mais n'est ce

⁴⁹ *La piperie des ministres...*, p. 22-23.

⁵⁰ La Vulgate dont les réformés contestent la validité est très peu citée par exemple.

pas chose plus ridicule répliquoit le P. Marcellin d'asseurer en leur article 5 que l'Escriture est reigle de toute vérité & n'alleguer pas un seul texte d'icelle pour la preuve d'un si grand article de foy que celui qui dit qu'il n'y a que quatre Evangiles. *Mais il est évident par l'Escriture* dit Murat *qu'il n'y en a point d'autre* & d'où tire il ceste évidence ? Que n'a il cotté les passages qui le monstre ; (...) & quoy l'Escriture s'est elle mise en ce corps de la Bible elle mesme ? Et si on y eut joint les Evangiles de S. Barthelemy et de S. Thomas seroient ils pourtant Canoniques ?

Ains il conste par l'Escriture qu'il y a eu plusieurs escrivains d'Evangiles, lisez S Luc chap. 1 v. 1 ne dit il pas que plusieurs se sont appliquez à mettre par ordre de récit des choses qui ont esté entièrement certifiées entre nous.

Sur lesqueles paroles Origène *Homil 1 in Lucam* S Ambroise en son commentaire sur ce lieu & S Hierome en la préface de ses commentaires sur S Matthieu font mention de plusieurs Evangiles escrits par d'autres, que par les 4 Evangélistes car on a veu jadis un Évangile selon les 12 Apostres, un selon les Égyptiens, un selon Sainct Matthias, un selon S Barthelemy & un selon S Pierre comme dit Eusèbe *lib 3 histor. cap 25^{es}* ».

2. Hérésie et orthodoxie

Démontrer que la religion réformée est une hérésie, une secte et, par conséquent, qu'elle n'est pas la véritable Église est le but plus ou moins avoué du livre. Cette obsession à opposer hérésie et hétérodoxie est de règle chez les controversistes et prédicateurs catholiques à cette époque. Certains livres sont des références en la matière : *La Table chronographique* de GAULTIER³² est d'ailleurs citée à plusieurs reprises par le père Marcellin (p. 108, 311, 403, ...). Le livre de Gaultier est emplit d'une grande hostilité envers l'humanisme non

³¹ *ibid.* p. 163-164.

³² GAULTIER, Jacques, *Table chronographique de l'estat du christianisme... jusques à l'année MDCXII, ... par Jacques Gaultier*, Lyon, Jean Roussin, 1613.

tridentin (Érasme en particulier). En considérant les réformés comme des hérétiques, les catholiques s'interdisaient toutes concessions envers eux et gardaient ainsi une position intransigeante. L'Église orthodoxe devait triompher de la Réforme et la détruire complètement, tout comme elle a détruit les précédentes hérésies auxquelles l'Église de Rome a été confrontée.

L'assimilation de la Réforme à l'hérésie est présente tout au long du livre. Le simple fait que les ministres réformés soient des « pipeurs » constitue pour le capucin une preuve suffisante pour affirmer que la Réforme est une secte, une hérésie. Chaque argument avancé va donc implicitement apporter une nouvelle affirmation à cela. L'auteur s'attache également à définir l'hérésie en citant des pères de l'Église : Tertullien, Saint Jérôme, Chrysostome, Saint Irénée ou encore Origène. Jusqu'au quinzième chapitre le terme « hérésie » ou « hérétique » n'apparaît quasiment jamais si ce n'est dans des expressions comme « gouffre de l'hérésie⁵³ », « nuict de l'Hérésie⁵⁴ » etc.

Dans les chapitres 15 et 16 l'auteur tend à prouver que « tous les hérétiques sont Pipeurs, & corrupteurs des Saints Escrits ». Suivant la logique du capucin, les Réformés qui ont corrompu l'Écriture deviennent donc des hérétiques. Pour étayer ce qu'il avance, il cite les écrits de Tertullien et autres pères de l'Église. Ces derniers ont vécu les premiers siècles du christianisme, la période pendant laquelle les dogmes fondamentaux – qui concerne en particulier la nature divine et humaine du Christ – n'étaient pas encore déterminés. Il y avait à cette époque là de nombreux mouvements dits « sectaires » leurs croyances différaient de ce qui avait été décidé lors des conciles comme celui de Nicée (325), d'Antioche (379), de Constantinople (381) ou de Chalcédoine (451). L'argumentation de ces pères de l'Église est ici reprise afin de prouver qu'elles s'appliquent également à la Réforme. Celle-ci est d'ailleurs régulièrement comparée à ces sectes de l'Église primitive et plus particulièrement au Marcionisme, au manichéisme, à l'arianisme et même à certaines sectes du mouvement gnostique (luciférien, secte de Simon le Magicien). Ces deux chapitres, 15 et 16, constituent la conclusion de la démonstration de l'auteur concernant les traductions corrompues des Bibles réformées. Dans les

⁵³ *La piperie des ministres...*, p. 11.

⁵⁴ *ibid.*, p. 14.

chapitres suivants, selon les arguments choisis par le sieur de Psthée pour expliquer les raisons qui l'ont poussé à se convertir, quelques passages apporteront de nouvelles preuves de l'hérésie des réformés. Certains d'entre eux à l'exemple de Calvin seront qualifiés « d'hérésiarques⁵⁵ ».

Le capucin Marcellin, dans ses écrits, a très habilement su trouver les citations pour illustrer ses propos. Lorsqu'il parle de Calvin et de Luther qui ne considéraient pas certains livres de la Bible - le livre de Job, le Cantique des Cantiques - comme des livres saints, il cite en guise de conclusion Saint Cyprien « au livre de l'unité de l'Église quasi au milieu, *comme les Hérétiques ont été coupés & retranchés de l'Église de Dieu, ils veulent aussi couper & retrancher à leur fantaisie les livres que l'Église reçoit & se rendent si osez que de reprendre rejeter & circonscire les autres*⁵⁶ ».

L'auteur se servira de divers moyens afin que le lecteur fasse bien l'amalgame entre réformés et hérétiques. Il fera notamment allusion à l'Antéchrist et au diable (pour les catholiques, les hérétiques sont les instruments de Satan).

« Enfin toute l'Écriture du vieux & nouveau Testament tesmoigne que Dieu déteste le péché, qu'il prohibe & le punit & que son fils unique est venu à nous, a versé son sang & enduré la mort pour le faire mourir & le chasser du monde. Et contre tout cela cest Hérésiarque tout puant de blasphèmes, Calvin escrit que Dieu pousse, nécessite, contraint, voire précipite les hommes au péché : le Diable en pourroit il dire davantage ? C'est au livre 1 de son instit *chap 18 sect 2 & 4 & livre 3 chap 23 section 9* suivy de Beze en ses *Aphorisme Aphoris 33*.

Mais comment se peut il faire que Dieu vueille, ordonne & commande qu'on le deshonne, qu'on le blasphème, qu'on dresse des Autels de Baal contre luy ?⁵⁷ »

Le capucin alerte ainsi les bons catholiques et les réformés. Il les met en garde contre les belles paroles des ministres réformés et leurs pères fondateurs - Calvin et Luther - : tout comme le diable, ils séduisent mais pour le capucin, ces paroles ne sont que mensonges et incitations aux péchés. Il affirme que ces paroles

⁵⁵ ibid. p. 144, 269.

⁵⁶ ibid. p. 166.

⁵⁷ ibid. p. 144.

sont fausses et « corrompues » et qu'il ne faut leur accorder aucune crédibilité. Les ministres, les pères de la Réforme sont, selon lui, des instruments de Satan, des « faux prophètes », il faut leur résister, les combattre et défendre l'Église de Rome qui est la seule et véritable Église de Dieu. Pour le capucin, les divisions internes de la Réforme et son histoire sont des preuves de la malignité de Satan - les églises réformées sont d'ailleurs souvent comparées à Babylone - tandis que l'unité de l'Église Catholique est un preuve éclatante de sa sainteté.

« car l'unité & concorde est une propre & très claire marque du Royaume de Dieu comme le désaccord ou division est un certain & perpétuel caractère du royaume de Sathan périssable⁵⁸.»

Dans le chapitre 47, le capucin Marcellin compare la religion réformée avec le comportement l'apôtre Judas : comme lui, les réformés nient « la vérité & réalité de la chair & du sang du Sauveur » ainsi que les miracles » et de même que Judas a reproché à Madeleine d'avoir oint et paré les pieds de Jésus Christ, les Réformés reprochent à l'Église romaine les ornements de leurs églises⁵⁹.

Le livre du capucin ne diffère pas des publications de ses confrères. Il fait preuve de la même violence lorsqu'il s'agit de l'hérésie. Les termes qu'il emploie pour qualifier les réformés peuvent être au mieux ironiques et moqueurs sinon injurieux. Toutefois, à la différence de certains de ses collègues comme François Feuardenet ou Jacques Gaulthier, Marcellin ne combat pas la Réforme dans le but de faire périr les réformés mais pour les convertir et les ramener au sein de l'Eglise. Dans son livre, le capucin a choisi d'endosser le rôle d'un réformé converti au catholicisme. Il semble logique dans ce cas qu'il adopte une attitude en lien avec son personnage pour combattre ses anciens camarades, les Réformés. Reste à savoir si le fait d'agir ainsi correspond au désir profond du capucin ou s'il s'agit d'une stratégie. Est-il convaincu du fait que la meilleure façon de combattre la Réforme et ses partisans est d'obtenir leur conversion ou agit-il ainsi suivre le modèle du sieur de Pauthée ?

⁵⁸ ibid. p. 221.

⁵⁹ ibid. p. 289-290.

3. Conception de la vie spirituelle

Tout au long de son argumentation le capucin Marcellin s'en prend principalement aux deux pasteurs de Grenoble François Murat et Denis Bouterou. Dans le but de dévoiler leur ignorance ou leurs mensonges l'auteur ne se contente pas d'attaquer les dogmes réformés ou de retranscrire des discussions théologiques, il relate également leur vie privée et leur comportement. Le ton est ironique. Il cible également quelques réformés de Grenoble, magistrats et artisans. Les attaques concernent principalement leur vie privée ainsi que l'organisation de l'église réformée. Il cherche ainsi à démontrer que leur vie ne correspond pas à celle que devrait avoir un bon chrétien, censé guider ses ouailles. Ses attaques se teintent de misogynie, mais au-delà de cela, le père Marcellin oppose deux conceptions de la vie spirituelle.

Pour lui, la façon dont les réformés conçoivent leur vie spirituelle est incompatible avec la charge pastorale. L'étude des termes servant à désigner les ministres réformés est révélatrice de cet état d'esprit. Le rôle de pasteur leur est dénié : les rares fois où ce mot sert à désigner un ministre réformé il s'agit d'une utilisation ironique servant à les discréditer.⁶⁰ Le rôle même de pasteur pour les ministres réformés est ainsi nié par le capucin. De même l'auteur à également détourner l'appellation « Église rapurée » ou « ministre rapuré ». « Rapuré » signifie purifié. Les réformés ont souvent utilisé ce terme pour se définir, en opposition avec l'Église de Rome qui – selon eux - est impure. Ce terme se retourne contre eux lorsqu'il est repris, avec beaucoup de mépris, par le capucin. L'avertissement au début de l'ouvrage donne le ton du livre :

« ADVERTISSEMENT DU SIEUR de Psthée à Messieurs les
vénérables & dignes Pères Consistoriaux, Marchands, Procureurs,
Orfèvres, Tailleurs, Tanneurs, Cordonniers, Cardeurs, Ravaudeurs,
Sautier, &c. représentans la face majestueuse des prétendues Églises
Reformées de France. (...) »

⁶⁰ Voir le graphique de l'annexe 3 p.

Je m'adresse à tous les Ministres de vostre Rapurée en la personne des sieurs Murat & Bouteroue, que j'attaque nommément comme ceux qui ont plus traversé ma conversion à l'Église Catholique, & donné rien que foibles, fades & fausses réparties aux puissantes raisons que je leur opposois, pour descouvrir l'erreur & piperie qu'ils professent : & des deux je presse plus celuy qui s'est plus empressé à esteindre les rayons qui donnoient dans mon âme & me vouloit persuader qu'un jeune Prédicant⁶¹ bien guindé, fraisé, tiré, le soulier si mignard, qu'à peine treuve-il le cordonnier qui le chauffe à sa fantasia, ayant plus la mine d'un courtisan, que d'un ministre de l'Évangile : aussi fait-il l'amour ores à Grenoble, tantost à Die : & quel moyen de le me faire entendre, que ce petit amoureux entende mieux les secrets de l'Escriture, me monstre mieux le chemin du Ciel, que les très saints, très illustres & très Doctes Pères de l'Église première, qui ont vescu en continence, passé les nuicts entières partie en l'estude des Saintes lettres, partie en Oraisons.

Que si ces deux Ministres se remuent & sentent quelque petite tranchée de ventre, mais d'esprit je prendray de là quelqu'augure de leur salut⁶². »

Cet extrait illustre parfaitement ce qui vient d'être dit : on voit que l'auteur s'en prend avec mépris et ironie à la vie privée - et surtout amoureuse - des pasteurs, tandis que la vie des religieux catholiques - qui lui est opposée - est exaltée. L'ironie est très présente ne serait-ce que dans l'énumération « des représentants [de] la face majestueuse des prétendues Églises Reformées de France ». Les métiers les plus communs sont cités mais pas les ministres hormis « les Pères Consistoriaux ».

⁶¹ Il vise le ministre François Murat. Celui-ci est d'ailleurs la cible principale de ses attaques tout au long du livre.

⁶² *ibid.* p. 5-6.

3.1 Incompatibilité de la vie amoureuse avec les responsabilités d'un pasteur.

Les attaques les plus nombreuses concernent la vie amoureuse des ministres et de façon plus générale les relations des réformés avec les femmes. Le principal point d'attaque concerne la vie privée des pasteurs et de Murat et Bouteroue en particulier. Les pasteurs réformés semblent attacher plus d'importance à l'amour qu'à Dieu. A aucun moment, si ce n'est de façon ironique, le capucin ne fait mention de leur ferveur religieuse ou de leur piété. Ces vertus sont plutôt rattachées au catholicisme dans le livre. A l'exception du passage où l'auteur relate des discussions avec les pasteurs, à aucun moment ces derniers ne paraissent s'intéresser à la religion et encore moins à Dieu. Il s'agit évidemment d'une description très partielle mais cela montre que le capucin tient à décrédibiliser les pasteurs grenoblois sur tous les plans. Les attaques concernant la vie amoureuse des pasteurs sont nombreuses. De l'allusion simple à la tirade outrée ou injurieuse, le capucin fait preuve d'un certain acharnement dû au fait que l'idée même que des prêtres ordonnés puissent être mariés le révolte. Cela lui permet également de faire ressortir l'égoïsme des pasteurs. Ceux-ci paraissent, à la lecture du livre, davantage tourné vers eux-mêmes que vers les autres.

Des pages 117 à 121, Marcellin raconte comment Denis Bouteroue en est venu à épouser « Sara la vieille ou Lia la chassieuse ». Cette femme était selon l'auteur « petite, vieille, noire » et stérile. Bouteroue et son confrère « Foelix » avait convenu d'épouser chacun une des deux filles d'un réformé vraisemblablement fortuné de Grenoble. Foelix devait épouser l'aînée et Bouteroue la plus jeune et la plus jolie. Or, Bouteroue a dû quitter Grenoble pour suivre le maréchal Lesdiguières à la cour et à son retour il apprit que son collègue avait épousé celle qui lui était destinée.

« il ne luy reste que Lia l'aînée mais vieille, mais petite mais noire avec ceste perfection néanmoins qu'elle est esperdument amoureuse de ce jeune Apostre : elle le presse, le conjure, il n'y veut entendre : mais despité du tour que luy a joué Felix (...) veut quitter le séjour de Grenoble & n'y tourner plus désormais sa pensée, se fait entendre à ceux de Chastelraud, accorde avec eux de les aller servir au Ministère, le Consistoire despêche un député avec argent & chariots pour emporter ses

meubles. (...) La dessus les Peres Consistoriaux font en trouble, censurent Felix de leur avoir procuré ce malheur, cherchent toutes les accroches possibles pour l'arrester : mais si Venus qui en chasse ne le prend au manteau, si l'amour qui l'a depité ne l'appaise, il est sur le depart. Ceux qui entendoient le tric & trac le prient de faire les Adieux à la vesve explorée, & toute transie de douleur elle fait monstre par ses yeux de son cœur passionné d'amours, par ses mains de son or & de ses papiers, on luy remonstre qu'il ne trouve pas mieux ailleurs, il rend les armes & le cœur à la Damoiselle toute sienne, devant qu'il fut à elle : à vous donc petite noirs un gros remerciement si Grenoble est honoré de la présence de ce Ministre. »

Bouteroue dépité veut quitter Grenoble tandis que les réformés du consistoire le supplient de rester. Il ne se résoudra à épouser Lia que pour sa dot importante en terres et en or. A aucun moment Dieu ou son devoir pastoral n'intervient dans sa décision. D'après Marcellin, c'est bel et bien l'attrait des richesses qui tentent le pasteur et le décide à rester. En ce qui concerne le Pasteur Murat, c'est bien l'amour qui dicte sa volonté.

Voici un exemple :

« Pour Murat vous sçavez où il en est, les divertissemens que luy donne l'amour, les brasiers que luy jettent dans le cœur par ses yeux, les regards de ceste belle Suzon, qu'il courtise & laquelle porte dans ses yeux rians certains foudres, qui mettent en feu & quasi en cendres son ame languissante de ceste passion & le consistoire a tort de ne prester sa faveur à l'avancement de ces chastes amours, & donner report aux agitations qu'endure l'esprit de ce jeune homme par la folle passion d'amour qu'il appelle sans mentir puissant démon : s'il le nie, sa Nimphe dira que si, (entre les amys s'entend) car elle n'est pas si indiscrete que de diffamer la discretion pretendüe de ce jeune & fidele serviteur : que si par son consentement il peut un jour devenir Maistre, il donnera volontiers non pas six, mais douze ans à la correction des Bibles Huguenottes : & je suis d'avis que sur ceste promesse on passe le contract : mais jeune Ministre estant venu au plus haut point de vos amours & voulant approcher la sacrée fontaine des Escritures pour oster les corruptions & la bourbe que vos Confrères devanciers y ont jetté, ne faictes pas comme le cheval quand

il va boire, ne troublez pas l'eau n'y adjoutez pas des corruptions nouvelles⁶³».

Dans ce passage, Marcellin nous brosse le portrait d'un pasteur consumé de désir et d'amour pour une jeune fille. Il s'engagerait à travailler plusieurs années à corriger les Bibles réformées si cette dernière répondait à ses avances alors qu'il ne devrait se consacrer qu'à Dieu seul. La vie amoureuse détourne bien les prêtres de Dieu, elle est donc incompatible avec la vie religieuse. Le fait que ces pasteurs n'arrivent pas vraiment à gérer leur vie amoureuse (Murat et Suzon, Bouteroue et son amour déçu) font d'eux des irresponsables, cupides et égoïstes, ils sont de ce fait incompétents pour s'occuper de leurs ouailles. Le capucin s'emporte lorsqu'il parle du mariage. Ses propos sont injurieux en particulier à l'encontre de l'épouse de Bouteroue qui n'a pas eu d'enfant :

« Bouteroue qui veut justifier le mariage avec sa vieille & Murat les noces espérés avec sa belle nymphe Melle Suzon n'ont garde qu'ils n'objectent que là mesme l'Apostre escrit que l'Evesque *soit mary d'une seule femme, ayant enfans fidèles*, &c. Je respondray plus au long cy après au subject des amours Rapurees de Murat (...) Je responds apres S. Ambroise, Epistre 82 que l'Apostre a dit ayant des enfans, & non pas faisant des enfans : autrement le sieur Bouteroüe ne seroit pas bon ministre reformé, ne faisant point d'enfans avec sa vieille Sarra : grand dommage pour ceste province, où sa noble race lévitique se perdra, si Sarra ne meurt la premiere pour faire place à quelque jeune Ruth réformée, comme peut estre l'espéroit ce pauvre Predicant⁶⁴. »

3.2. Remise en cause de l'organisation et de certains principes de l'Église réformée

Le capucin Marcellin s'insurge quant au comportement et la vie amoureuse des deux ministres grenoblois mais s'en prend également à certains principes de la religion réformée et à son organisation. Il met en cause la « popularisation » de la

⁶³ *ibid.* p. 105.

⁶⁴ *ibid.* p. 91.

Bible, en effet, les laïcs ont à présent la possibilité de consulter, lire et même commenter les textes saints. Rendre les textes sacrés accessibles au plus grand nombre a été un combat de Luther. L'Église catholique avait jusqu'alors un quasi monopole des Écritures et était médiateur entre les hommes et les textes. Grâce à l'imprimerie et au mouvement qui a contribué à obtenir la traduction des textes en langues vulgaires, pour peu qu'on en ait les moyens, ces textes sont à présent accessibles à tous. Bien malgré elle, l'Église catholique a dû suivre le mouvement. Les prélats catholiques craignaient que n'importe qui se permette de commenter et interpréter la Bible ce qui engendrerait de nouvelles hérésies. C'est précisément ce que dénonce le Père Marcellin. Il met en scène un couple réformé, qui conteste l'interprétation du capucin et le sermonne. Situation paradoxale qui, une fois de plus, discrédite les réformés :

« Les Ministres le desmentent & les font si claires qu'elles sont intelligibles aux femmelettes, tailleurs et saucetiers, il n'y a pas jusqu'à Dame Marie la Lyonoise qui ne voye clairement dans ses obscuritez, toute chassieuse qu'elle est, elle ne porte ny masque, ny coiffe aux Dames pour leur teste qu'elle ne vueille leur coiffer premierement l'esprit d'un passage de l'Escriture dont les Ministres masquent l'erreur & le mensonge reformé : aussi a elle un vieux Raby de mary qui cuide la mieux entendre que tous les anciens Docteurs & le bon homme qui n'a plus que deux dents en gorge & quasi perdu la lumière des yeux aussi bien que celle de l'esprit en vouloit faire leçon l'an passé au P. Marcellin sur les degrez de Monsieur Marnef où ce vieux salatiel rapuré & Dame Marie, sa fille & leur belle sœur cuidèrent manger tout vif le P. Marcellin pour 2 mots d'instructions qu'il avoit baillé à leur beau fils à sa grande requeste on eust dit a ouyr le sabbat & les voix confusément meslées des vieilles, jeunes & vieux crians (...) que c'estoit une vive representation de ceux qui crioyent à pleine teste : tolle tolle crucifige qui menaçoit de Monseigneur le Mareschal [Lesdiguières] qui de la Chambre de l'Edict & peu s'en faut que tout cela ne se jetera dans l'Isère assés proche par despit ou désespoir mais le vieux Raby s'apaisa quand le Père Marcellin tenant en main la Bible de Genève luy demanda là-dessus deux mots d'instruction à luy qui entendoit un peu mieux l'Escriture⁶⁵. »

⁶⁵ *ibid.* p. 116.

Le père Marcellin attaque également l'organisation de l'Église réformée et plus particulièrement le consistoire de Grenoble. Nous avons déjà souligné dans la première partie que l'Église réformée est organisée selon un modèle pyramidal qui va du consistoire au synode national. Sa particularité réside dans le fait que la moitié de ses membres est laïque. Pour un religieux catholique, cette organisation est impensable. Seuls les prêtres réguliers et séculiers peuvent s'occuper de l'organisation de la vie religieuse, les laïcs n'ont par conséquent pas voix au chapitre. L'auteur va chercher à démontrer à l'aide d'exemples qu'intégrer des laïcs à l'organisation de la vie religieuse est une erreur voire même une hérésie. Il les présente de façon grotesque et tourne en ridicule le consistoire dans son ensemble.

« J'avois trop d'appréhension de vos censures & d'avoir à un adjournement personnel par devant Messieurs du Consistoire plus sévères que Messieurs de la Chambre de l'Edict qui ont quelquefois l'honneur de seoir parmy les pères Artisans : je n'aurois jamais eu l'assurance de Bouvard, homme du mestier, (...) lequel cité pour comparoistre en personne devant vos vénérables Consistoriaux, à l'entre de ce grave Sénat se print à rire contre deux ou trois autres Artisans, & comme le Modérateur luy en fit réprimende, disant *Maistre Bouvard, est ce ainsi que vous honorez ceste sainte compagnie représentant l'Église du Seigneur ?* Le bon homme se mit en devoir, s'humilia et fis response : *Messieurs, ce n'est point pour mespriser monsieur vostre Consistoire, mais je riois contre mon voisin Maistre N & contre mon Compère N d'autant qu'eux & moy sommes coustumiers d'aller boire picotte quand nous nous rencontrons.*

Voyez vous pas Messieurs, si nous n'estes aveugles, que tout vostre fait, (...) comme la face du Consistoire & ce que vous avez en apparence de plus saint, comme le chant de vos Pseaumes, n'est que risée, badinage, masque de Religion & en effect le plus souvent hérésie ou blasphème ?⁶⁶ »

⁶⁶ *ibid.* p. 53.

3.3. Exaltation des catholiques et des capucins en particulier

Sur les dix raisons qui ont poussé le sieur de Psthée à la conversion, la dixième est quasiment totalement consacrée à faire l'éloge des catholiques, qu'ils soient laïcs ou religieux. Il s'agit de la partie la plus longue du livre, près de 300 pages. Les réformés y sont chargés de tous les vices tandis qu'évidemment les catholiques, détiennent toutes les vertus. Le capucin ne se contente pas d'exalter l'Église Catholique et Romaine, il essaie également de prouver sa sainteté. Il cite les Écritures, les Pères de l'Église, il énonce des syllogismes ou dresse la liste de toutes les personnes pieuses et saintes qui ont consacré leur vie à Jésus Christ. Les chapitres sont plus courts, le capucin a également tendance à reprendre des arguments déjà avancés et à répondre aux accusations des réformés. Dans l'exemple suivant, l'auteur explique en quoi les ordres religieux ne s'opposent pas entre eux mais forment un tout au sein de l'Église de Rome :

« Or pour voir l'utilité de ces divers ordres Religieux conjointe à la beauté, considérez, Ministres, que comme c'est bien une commodité plus grande à une ville voire c'est un particulier ornement qu'il s'y treuve des personnes de tous estats & mestiers & que les uns vaquent aux lettres autres à l'exercice des armes, aucuns soient employez à la draperie (...) & en sorte que l'on y treuve tout ce qui fait besoin à l'entretien d'une communauté de ville & cité bien policée item que non seulement les mestiers y soient distinguez les uns des autres mais qu'il y ait aussi plusieurs ouvriers de chasque mestier afin d'y treuver abonddance de toutes choses nécessaires (...) : ainsi en ceste sainte Cité de Dieu son Église qui avoit besoing de beaucoup de choses pour avancer le salut des âmes ça esté un effect de la sage providence de Dieu que toutes choses s'y treuvassent par le moyen de tant de divers Ordres Religieux qu'il y a mis. Ceste Église avoir nécessité de prières pour estre au moyen d'icelles soulagée en tout périls, (...) pour ce il y a des Ordres Religieux qui n'ont autre besoigne à faire que de se donner du tout à l'exercice de la prière & contemplation des choses divines. Elle avoit besoin de jeusnes, de sac, de Cilices & autres austéritez de vie (...).

Ceste mesme Église avoit affaire de Prédications, de doctrine de beaucoup d'enseignement & d'homme sçavans qui scessent exposer les

Escritures, instruire les peuples, entendre les confessions, (...) & les réconcilier à Dieu. C'est pourquoy il a ordonné en son Église des Ouvriers en divers Ordres (...) qui vacqueroient chacun à tel de ces Offices que Dieu l'auroit appelé. (...)

Mais les anciens Ordres ne suffisoient ils pas à cela dira quelqu'un à quoy faire ces nouveaux, (...) je responds que les créatures ne sont pas subjectes à deschoir de leur perfection comme les hommes, & partant que la divine Sapience a mesnagé & faict cest accroissement d'ordres Religieux en son Église afin d'y apporter de temps en temps nouveaux supplémens de soldats & raffreschir les vieux Regimens par ces nouvelles creues & levées de bons Religieux qui pendant qu'ils seroient frais & entier peussent plus vaillamment combattre⁶⁷ ».

Dans ces chapitres, le capucin argumente très peu, il fait surtout l'éloge des mérites des catholiques, il établit des listes de religieux, rois, reines et nobles laïcs, des personnes pieuses dévouées à Dieu. L'auteur est beaucoup plus lyrique. Plusieurs chapitres sont consacrés presque exclusivement aux capucins. Le chapitre 77 fait l'éloge des frères réputés de cet ordre, dans le chapitre suivant il décrit de façon très détaillée le déroulement des journées du couvent capucin de Grenoble. Le père Marcellin fait en quelques sortes la promotion de son ordre et répond aux accusations des réformés. Il s'attèle également de réfuter un livre en particulier « *Le capucin Reformé* que les ministres de Genève ont fait imprimer ceste année 1618 par Pierre Aubert sous le nom d'un double Apostat nommé Gaspard MARTIN ». Ce livre aurait été écrit par un capucin, Gaspard Martin, qui prétend avoir quitté l'ordre et s'être converti au protestantisme à Genève. Dans ce livre, Martin décrit les péchés des moines, l'avarice et la gourmandise ainsi que les effroyables punitions qu'ils s'infligent. Le père Marcellin cite plusieurs extraits de ce livre en indiquant les numéros des pages d'où ils sont tirés. Il réfute ensuite ces dires. En voici un extrait :

« Pour les Capucins ne pouvant les taxer d'avarice, ils blasment l'estroite pauvreté que professent ces austères religieux, si inviolablement que si quelqu'un d'eux avoit je ne diray pas caché de l'argent mais touché seulement de la main, on luy imposeroit la peine que marquent ces

⁶⁷ *ibid.* p. 461 à 463.

prédicans au rapport véritable de Martin l'Apostat oyons les donc parler page 877 (...) *si aujourd'hui quelqu'un parmi nos Capucins estoit allé acheter des vivres il seroit estimé excommunié & s'il mouroit ayant une bourse d'argent en ses poches il seroit envsevely hors des cloistres (...) comme un damné (...) et si quelqu'un avoit seulement touché de l'agent avec la main on luy feroit pour pénitence toucher de la fiante avec la bouche.*

Et voilà une des raisons pourquoy Martin s'est défroqué disent ils, les Capucins n'ont point d'argent pour acheter des vivre cela luy pesois d'autant plus que les Apostres en ont acheté Jean 4 ainsi les Capucins font une vie directement opposée à l'Apostolique. Mais ces bons Prédicans de la parole réformée ne sçavent ils pas que nostre Sauveur n'avoit encore obligé ses Disciples à ceste rigueur & perfection de vie laquelle despuis il ordonna : en saint Matth 10 v9, Marc 6v7 (...)

Il est donc clair par les Bibles mesmes de Genève que les Apostres ne devoient porter ny or ny argent ny monoye. (...) Ainsi les Ministres font les Capucins grands observateurs de leur Reigle & de la vie Apostolique en ce qui est n'avoir ny or ny argent & ne le vouloir toucher non plus qu'une chose empestée⁶⁸. »

Ce chapitre a été rédigé en juillet 1618 alors que le livre du moine défroqué Gaspard Martin était mis en vente à Grenoble. Dans son livre, Gaspard Martin attaquait directement les capucins et Marcellin se devait de le réfuter au plus vite. Ainsi que nous l'avons expliqué précédemment Marcellin a profité du fait que son manuscrit, bien que déposé chez l'imprimeur depuis plusieurs mois, n'était pas encore imprimé pour y intégrer sa défense de l'ordre.

⁶⁸ ibid. p. 540-541.

Conclusion de la troisième partie

Nous avons vu dans cette dernière partie quels étaient les points essentiels qui constituent la trame de l'argumentation du capucin. Marcellin conteste les capacités des réformés à tenir un rôle de religieux, de pasteur et de guide spirituel d'une communauté. Il dénonce leurs erreurs de traduction, leurs déformations de textes bibliques importants et leur mauvaise interprétation des écrits saints.

En démontrant que la religion réformée est une hérésie, l'auteur met l'accent sur l'affiliation des hérésies avec le diable.

Enfin, en décrivant la vie privée des deux pasteurs grenoblois dans son livre, le capucin met en avant leur frivolité, leur impiété et leur égoïsme. Ils sont ainsi l'antithèse des religieux catholiques.

Ces trois points permettent de discréditer les pasteurs ainsi que les thèses réformées tout en faisant l'éloge des prélats catholiques et des capucins.

Conclusion

Pendant les guerres de religions, Grenoble et le Dauphiné ont été marqués par les affrontements entre réformés et catholiques. La Réforme, bien ancrée dans cette province commence à montrer des signes de faiblesse. A Grenoble, du fait de la mise à sac de la ville par le baron des Adrets, le traumatisme présent est favorable aux catholiques. Lorsque paraît en 1618 *La piperie des ministres* du capucin Marcellin du Pont de Beauvoisin, les réformés sont donc sur la défensive. Cet écrit antiprotestant s'inscrit dans un contexte de reconquête du catholicisme.

Le personnage fictif du sieur de Psthée créé par le capucin Marcellin lui a permis de se rapprocher du public visé : les parlementaires. Ce personnage lui a donné une plus grande liberté d'écriture et l'a également aidé à promouvoir son livre et le couvent des capucins de Grenoble, bâti depuis peu. Il est difficile de savoir si les lecteurs étaient dupes ou non. Au fil de son livre, le capucin Marcellin a évoqué les conférences théologiques auxquelles il a participé, notamment contre le pasteur Cassegrain à Saint Jean de Losnes et contre Denis Bouteroue à Grenoble.

Le capucin s'attaque aux deux pasteurs de la ville et plus particulièrement au pasteur François Murat. Les raisons semblent multiples. François Murat paraît plus jeune et est en poste depuis peu à Grenoble, ce qui le rend plus vulnérable. Le capucin a déjà débattu publiquement avec Denis Bouteroue qui est probablement un adversaire plus coriace que Murat. Enfin, le capucin préfère ne pas trop s'en prendre à Denis Bouteroue car cela pourrait se retourner contre lui. En effet, ce personnage est populaire dans le milieu réformé de la ville du fait des responsabilités consistoriales dont il est régulièrement chargé.

Afin de convaincre les réformés de revenir au sein du catholicisme et dans le but de discréditer les pasteurs, Marcellin souligne leur incapacité à interpréter les Ecritures. Il dévoile leurs erreurs de traductions, leurs « despravations » et les place implicitement au même niveau que les laïcs les moins cultivés. L'auteur va plus loin en démontrant tout au long de son argumentation que la religion réformée regroupe toutes les caractéristiques d'une hérésie. Selon le capucin, les hérétiques sont

manipulés par Satan. Leur rôle, plus particulièrement celui de leurs chefs - Luther, Calvin et les pasteurs - est assimilé au rôle de serviteur du diable, chargé de corrompre les « bons » chrétiens en les menant à leur perte par le biais de la religion réformée.

Enfin, en opposant deux conceptions de vie spirituelle, et en fustigeant le comportement des pasteurs grenoblois, le capucin illustre concrètement leur incapacité théologie et spirituelle ainsi que leur irresponsabilité vis-à-vis de la communauté réformée dont ils ont la charge. Pour le capucin, les pasteurs réunissent tous les péchés et les catholiques toutes les vertus : les pasteurs sont tournés vers eux-mêmes et leurs amours plutôt que vers Dieu, alors que les catholiques, laïcs et religieux sont pieux, généreux, humbles, vertueux.

Il faut garder à l'esprit que ce livre est un écrit partisan. Le capucin a un point de vue catholique et fortement antiprotestant. Il nous est difficile de savoir à présent si les événements qu'il raconte - la vie amoureuse des pasteurs, les faits divers, les paroles - ont été déformées afin de servir les objectifs du capucin.

Bibliographie

Source :

MARCELLIN, du pont de Beauvoisin, *LA PIPERIE DES MINISTRES & fausseté de la Religion prétenduë, ENSEMBLE La Verité Catholique recogneües par le Sr de Psthée gentilhomme dauphinois Avocat au parlement de Grenoble. A nos Seigneurs du Parlement*, Lyon, Loys Muguet, 1618.

I. Les outils de travail

1. Les Bibles

La Sainte Bible contenant le Vieil et Nouveau Testament ou la vieille et nouvelle alliance, Lyon, par Sebastien Honorat, de l'impr. de Jacques Faure, 1566, 2 vol.

La Sainte Bible contenant le vieil et nouveau Testament : ou, la vieille et nouvelle Alliance : avec certaines annotations..., Lyon, Clemensin L., 1566, 2 vol., disponible sur <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k790268/fl.item> >

2. Répertoire, Dictionnaire

DESGRAVES, Louis, *Répertoire des ouvrages de controverse entre Catholiques et Protestants en France (1598-1685)*, Tome 1 (1598-1628), Paris, Champion, 1984.

ROCHAS, Adolphe, *Biographie du Dauphiné, histoire des hommes nés dans cette province...*, Paris, Charavay, 1856-1860.

VACANT, Alfred, MANGENOT, Joseph-Eugène, (dir), *Dictionnaire de Théologie Catholique*, Paris, Letouzey et Ané, 1927.

BLASUTTO Laura | Master 2 Pro Cultures de l'écrit et de l'image | Mémoire | septembre 2009

II. Histoire générale et religieuse, écrits fondateurs

1. Histoire générale

BEDOUELLE, Guy, ROUSSEL, Bernard, *Le temps des Réformes et la Bible*, Paris, Beauchesne, 1989.

CHAUNU, Pierre, *Église, culture et société : essais sur Réforme et Contre-Réforme (1517-1620)*, Paris, SEDES, 1981.

HOURS, Bernard, *L'Église et la vie religieuse dans la France moderne XVIe-XVIIIe siècle*, Paris, PUF, 2000.

LECLERC, Joseph, HOLSTEIN, Henri et ADNES, Pierre (dir), *Histoire des conciles œcuméniques, Le concile de Trente, 1551-1663*, Paris, Fayard, 2005.

ROGIER, Ludovicus Jacobus, AUBERT, Roger, KNOWLES, M. D et al., *Nouvelle histoire de l'Église, tome 3 : Réforme et Contre-Réforme*, Paris, Seuil, 1968.

2. Catholiques et protestants dans le Dauphiné

BOLLE, Pierre (Dir), *L'édit de Nantes : un compromis réussi ? Une paix des religions en Dauphiné-Vivarais et en Europe*, Saint-Martin-d'Hères, Presses Universitaires de Grenoble, 1999.

BOLLE, Pierre, *Protestants en Dauphiné, l'aventure de la Réforme*, Saint-Martin d'Hères, édition le Dauphiné, 2001.

GAL, Stéphane, « Malaise et utopie parlementaires au temps de la Ligue : les « moyenners » du parlement de Dauphiné » dans *Revue Historique*, Paris, PUF, 2001, n° 618, p. 403-431.

GAL, Stéphane, « Peurs urbaines et engagements politico-religieux au XVIe siècle : l'exemple de la Ligue grenobloise » dans *Histoire, économie et société*, 2001, vol.20, n° 1, p. 3 - 21.

MARTIN, Henri-Jean, *Livres et lecteurs à Grenoble : Les registres du libraire Nicolas, 1645-1668*, Genève, Droz, 1977, 2 vol.

PARAVY, Pierrette, *De la chrétienté romaine à la Réforme en Dauphiné, Evêques, fidèles et déviants (vers 1340- vers 1530)*, Rome, Ecole française de Rome, "collection de l'Ecole française de Rome", n°183, 2 vol, Paris, diffusion De Boccard, 1993.

3. Les capucins

BILLOT, Claude-Charles, *Les capucins, une réforme franciscaine au XVIe siècle*, Nantes, Siloë, 2001.

DOMPNIER, Bernard, *Enquête au pays des frères des anges : les capucins de la province de Lyon aux XVII-XVIIIe siècles*, Saint Etienne, Publications de l'université de Saint Etienne, 1993.

DOMPNIER, Bernard, FROESCHLE-CHOPARD, Marie-Hélène (dir.), *Les religieux et leurs livres à l'époque moderne : actes du colloque de Marseille*, EHESS, 2 et 3 avril 1997, Clermont-Ferrand : Presses universitaires Blaise Pascal, 2000.

SAINT JUST, Théotime de, *Les capucins de l'ancienne province de Lyon, 1575-1660, Lyonnais, Savoie, Forez, France Compté, Bourbonnais, Auvergne, Bourgogne, Velay, Dauphiné, Vivarais, Saint Etienne*, ed. Petit messager de Saint François, 1951.

3. Les écrits de référence

D'AQUIN, Thomas, trad. ROGUET, Aimon-Marie, *Somme théologique, l'Eucharistie*, Paris, Cerf, 1960-67, 2 vol. rééd.

RICHARD, Pierre, *Concile de Trente tome 9. Histoire des conciles d'après les documents originaux*, Paris, Letouzey & Ané, 1930-1931, 2 vol.

III. Les disputes religieuses

1. Controverses religieuses

BOUTEROUE, Denis, *Réfutation du livre du sieur Marcellin intitulé Response du P. Marcellin predicateur capucin etc... où est traité de la vraye manducation du corps de Jésus Christ...*, Genève, Pierre Aubert, 1615.

MARCELLIN, *Response du P. Marcellin predicateur Capucin au narré du Sr Ministre de Grenoble sur leur conférence du 19 dec 1614*, Grenoble, Verdier, 1614.

2. Ouvrages à propos des controverses

CALLAHAN, Daniel J., OBERMAN, Heiko. A., O'HANLON, Daniel J. et al. *Christianity divided (Protestant and Roman Catholic Theological Issues)*, New York, Sheed and Ward, 1961, pref. DANIELOU, Jean, *Catholiques et protestants, confrontations théologiques sur l'Écriture et la Tradition, l'interprétation de la Bible, l'Église, les Sacrements, la Justification*, trad. collective, Paris, Seuil, 1963.

CHRISTIN, Olivier, « La formation étatique de l'espace savant : les colloques religieux des XVI-XVIIe siècles », *Actes de la recherche en sciences sociales*, N° 133, juin 2000, p. 53-61.

DOMPNIER, Bernard, *Les mutations de la controverse en Dauphiné au XVIIe siècle (1599-1685)*, Montpellier, Université Paul Valéry.

KAPPLER, Emile, *Conférences théologiques entre catholiques et protestants en France au XVIIe siècle*, 2 vol., thèse de doctorat, Clermont-Ferrand, Université de Clermont-Ferrand, 1980.

POLMAN, Pontien, *L'élément historique dans la controverse religieuse du XVIe siècle*, Gembloux, J. Duculot, 1932.

SOLE, Jacques, *Le débat entre protestants et catholiques français de 1598 à 1685*, Paris, Aux Amateurs de Livres, 1985, 4 vol.

Table des annexes

| | |
|---|-----------|
| PHOTOGRAPHIE DU TITRE GRAVÉ..... | 64 |
| TABLEAU DESCRIPTIF DU TITRE GRAVÉ..... | 65 |
| GRAPHIQUE SUR LE MOT « PASTEUR » DANS LA PIPERIE DES MINISTRES... .. | 66 |
| SOMMAIRE DE LA PIPERIE DES MINISTRES | 67 |

Photographie du titre gravé

Titre gravé de l'exemplaire conservé à la Bibliothèque Municipale de Lyon

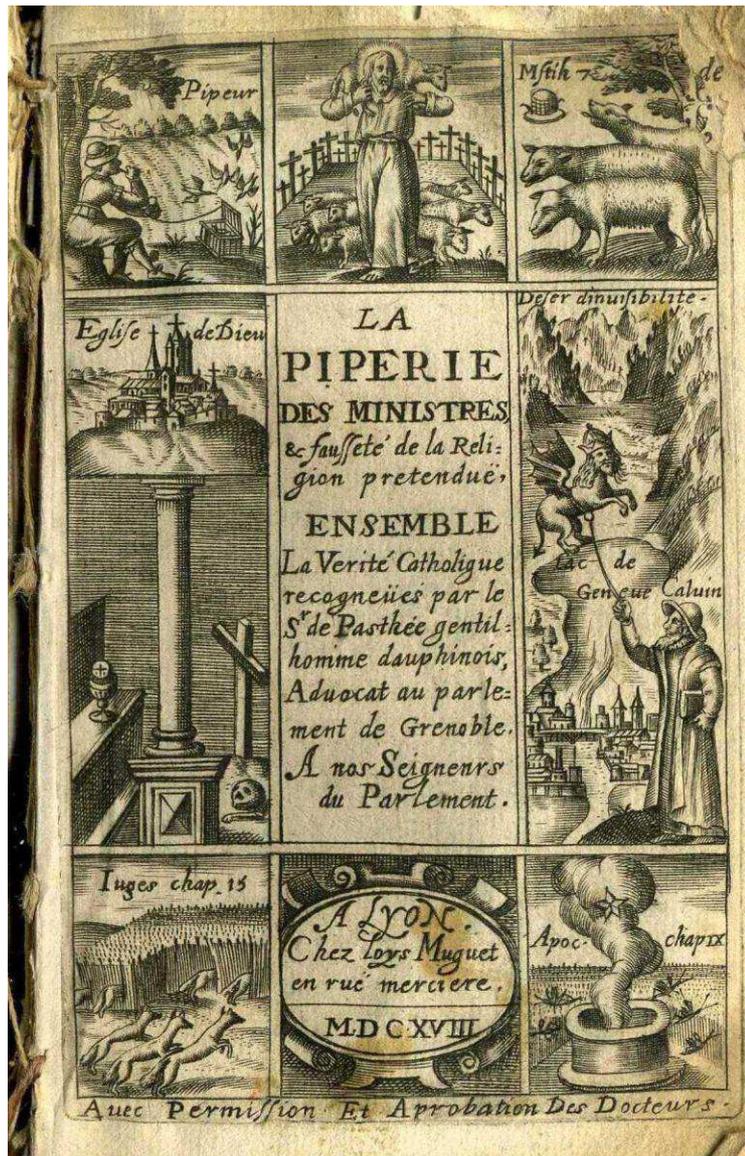


Tableau descriptif du titre gravé

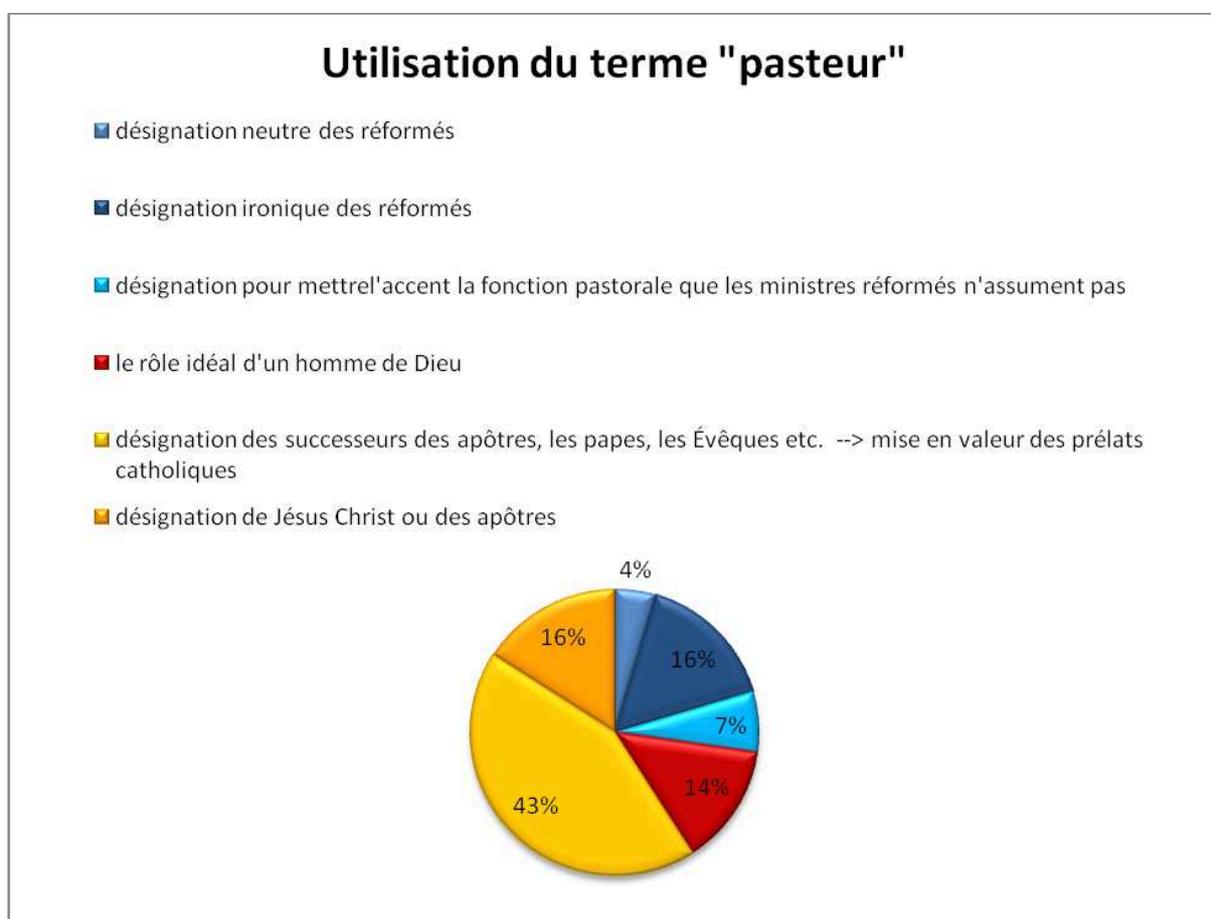
| | | |
|--|--|---|
| "siffleur" homme siffle pour attirer oiseaux ds piège 1 | Jésus Christ en berger avec moutons 2 | Loups déguisés en mouton "Mstih 7" 3 |
| "eglise de Dieu", colline av village et eglise 4 | "La piperie des Ministres & fausseté de la Religion prétendue, ENSEMBLE La Vérité 6 Catholique reconnues par le Sr de Psthée, gentilhomme dauphinois, Advocat au Parlement de Grenoble. A nos Seigneurs du Parlement " | "Deser de dimuisibilité" "Calvin" tient l'Antéchrist (corps chien, tête homme barbu couronné) en laisse près du "lac de Genève" et de la ville. Il tient un livre sous le bras. 7 |
| Gauche : calice et hostie milieu : une colonne droite : croix avec en dessous un crâne humain et un os 5 | "A Lyon Chaz Loys Muguet en rue Mercière MDCXVIII " 9 | "Apoc IX" 10 Puit avec fumée, étoile, sauterelles |
| "Avec Permissions et Approbations des Docteurs " 11 | | |

Les informations se trouvant entre guillemets sont les inscriptions se trouvant sur le titre gravé.

Les chiffres rouges servent à situer plus facilement l'emplacement de chaque vignette.

Graphique sur le mot « Pasteur » dans la Piperie des ministres...

Ce graphique a été réalisé sur les 100 premières pages du livre. Il s'agit donc d'une estimation.



Sommaire de La piperie des ministres⁶⁹

- Le Calvinisme violent contre ceux qui le quittent, douceur, dessein, 1 prière de l'Autheur, Chap. 1 page 10
- Corruption & depravation de l'Escriture Sainte advoïee par les Ministres. Chapitre 2 pag. 14
- Soixante passages, de l'Escriture depravez par les Prédicans, & premier de la Genèse & de l'Exode, où est traicté de la vénération des images, & des Saints, Chap. 3. p. 17
- Passages du Lévitique de Paralippom. & de Job, corrompus par les nouveaux Pipeurs de l'Évangile réformé, où est parlé de la justice imputative. Chap. 4. P. 31
- Quelques depravations des Pseaumes de David, Chap. 5. P. 37
- Des Pseaumes rimez par Clément Marot & par Théodore de Beze insignes corrupteurs, Chap. 6. p. 43
- Que les Ministres ont passé la main de corruption sur le livre des Proverbes, Chap. 7 p. 54
- De la version ridicule & prophane de Sebastien Castalion grand Rabbi à Genève de son temps, Chap. 8. p. 58
- Des depravations faictes par les Ministres, sur le nouveau Testament, & en premier sur les Saints Evangiles, Chapitre 9. page 60
- Exemple de falsifications des Ministres sur les Actes des Apostres & leurs Epistres, Chap. 10 p. 69
- Dépravations faictes par les ministres sur les Epistres de S. Paul, Ch. 11 page 80
- Suite des corruptions faictes ès Epistres de S. Paul, Ch. 12 p. 86
- Dépravations Ministrales sur les Epistres de S. Jacques, de S. Pierre, & de S. Jean, Chap. 13 p. 94
- Bible de Genève condamnée par le Roy d'Angleterre, & de l'Angloise & Allemande Luthérienne falsifiées, cha. 14 page 99
- Que tous les hérétiques sont Pipeurs, & corrupteurs des Saints Escrits, & de la peine deuë à ceste falsification, cha 15. page 100
- Avec combien mauvaise foy les Docteurs de piperie traictent & allèguent les escrits des Saints Peres, Chap. 16. P. 106
- Second motif de ma conversion, qui a esté la remarque d'une cinquantaine de desmentis pour le moins, que les Ministres donnent à Dieu, parlant en son Escriture, & premierement touchant l'Escriture & l'Église, Chap. 17. page 113.
- Que les Ministres donnent le desmenti à la parole de vérité en ce qui concerne les Sacremens, Chap. 18. p. 123

⁶⁹ Pour une lecture plus facile, les « i » et « u » ont été modifié en « j » ou « v » quand il le fallait. Les accents ont été rajoutés quand ils manquaient.

- Suite des desmentis que donnent à Dieu les Ministres, touchant la verité des trois autres Sacrements, Ch. 19. p. 126
- Que les Prédicans font Dieu mensonger en ce qui regarde la facilité de Sa loy, & les causes de nostre justification, Chap . 20. pag. 130
- Les Ministres font Dieu menteur en ce qui regarde le mérite des bonnes œuvres, la verité du franc arbitre, & la crainte Salulaire des justes, Chap. 21. p. 136
- Que les Docteurs de l'Église rapurée, desmentent l'Escriture en ce qu'elle afferme de la prière des Saints, de la vénération de leurs reliques, & du culte des images, Chap. 22. page. 140
- Desmentis & blasphèmes des Ministres du nouvel Évangile, contre la Sainteté, bonté, & justice de Dieu, Chap. 23. pag. 144
- Que la confession de foy de l'Église prétendue n'est pas conforme à l'Escriture Sainte, Chap. 24. p. 147
- Le Ministre Murat déserteur de l'article cinquiesme de sa confession de foy, Chap. 24. p. 152
- Murat Ministre amoureux encores impertinent, & déserteur de son article cinquiesme, es deux responces au Père Marcellin, & de la persuasion interieure de l'esprit Rapure Chap. 26. p.158
- Troisiesme motif de la conversion de l'auteur, qui est le défaut de mission légitime, remarqué ès Ministres de l'Église pretendue, & premièrement de la mission ordinaire, Chap. 27 p. 166
- Que les premiers Pasteurs de l'Église prétendue n'ont esté envoyez de Dieu extraordinairement, Chap. 28. p. 173
- Réfutation des vains prétextes, que prennent les nouveaux pipeurs, & faux Prophètes, pour ne donner des preuves de leur pretendue mission extraordinaire, Cha.29. p. 179
- Est prévenue la seconde fuite que cherchent les Pipeurs du Nouvel Évangile, pour ne confirmer par miracles leur mission prétendue extraordinaire, Chap. 30. p. 193
- Réfutation du troisiesme prétexte des Ministres, pour ne prouver par miracles leur mission ordinaire, qui est qu'ils preschent la verité de l'Évangile, Chap. 31. p. 199
- Que les ministres sont pipeurs & menteurs, quand ils veulent persuader qu'ils preschent l'Escriture, Chap. 32. pag. 205
- Quand bien les Ministres prescheroient la pure parole de Dieu, selon l'esprit & le sens de l'Église Catholique, ils ne sont pourtant recepvables faute de mission, Cha 33. p. 208
- Conclusion de ce troisiesme motif de ma conversion, qui est le défaut de mission légitime aux Ministres, & que ainsi ils sont vrais Pipeurs & faux Prophètes, Chap. 34. p. 216
- Quatriesme motif de la conversion de l'auteur, qui fut la remarque des divisions, & contradictions entre les sectateurs de ce temps, Chap. 35. p. 219
- Autres preuves de la division des sectaires en fait de Religions, Chap. 36. p. 22
- Suite des divisions manifestes entre les hérétiques de ce temps & quel fruit on en doit tirer. Chap. 37. p. 231

- Qu'il n'y a point d'union de charité entre les nouveaux Religioneux, Chap. 38. p. 238
- Merveilleuse unité, & uniformité à l'Église Catholique Apostolique, & Romaine, Chap. 39. p. 242
- Cinquiesme mouvement de la conversion de l'auteur, qui est la durée non rompue & visibilité de l'Église, & premier de la durée, Chap. 40. p. 252
- Que la fuite des Rapurez dans le désert de leur invisibilité prétendue est vaine, & que la vraye Église doit estre tousiours visible, Chap. 41. p. 255
- Que la vraye Église ne doit point estre invisible, C.42.P.261
- Que l'Église rapuree a esté invisible plusieurs siècles, & la Catholique tousjours visible, Chap. 43. p. 267
- Sixiesme motif de ma conversion, qui fut le peu de satisfaction que me donna le Ministre Murat aux raisons susdites, Chap. 44. p. 275
- Nullité de la responce de Murat en ce qui concerne le retranchement, qu'ils ont fait de l'extrême Onction, Chap. 46. p.278
- Murat encores impertinent en ses responces aux autres trois motifs, Chap. 46. p.282
- Humeurs des Ministres crayonnées en Murat, à sçavoir le recours aux injures, & invectives quand les raisons leur manquent, Chap. 47. pag. 289
- Les reparties outrageuses du Sieur Murat, regettée sur ce qu'il fait l'amour, & que ceste folle passion détraque les plus sages, Chap. 48. pag. 293
- Septième motif de ma sortie de l'Église prétendue, qui est que sa doctrine est une doctrine d'incontinence, injurieuse à la grâce de Dieu, & à tous ceux qui vivent en continence, Chap. 49. pag. 298
- Que les Pasteurs de l'Église, & Prescheurs de l'Évangile ne se doivent point marier, Chap.50. p. 307
- Que les premiers Pères & Pasteurs de l'Église n'ont point fait l'amour aux femmes ny usé de mariage comme font ces nouveaux Docteurs, Chap. 51. p.310
- Véritable explication des paroles de S. Paul, escrivant que l'Evesque soit mary d'une seule femme, Chap. 52 p. 316
- Huictiesme motif à quitter la troupe prétendue réformée parce que tous sont enclins à mal faire, inutiles à tout bien, tousiours ennemis de Dieu, Chap. 53 p. 320
- Agréable façon d'envelopper les Rapurez par leur confession susditte, & que i'ay deu m'en départir, Chap. 54. page 327
- Que toutes les œuvres des nouveaux Réformateurs sont pechez mortels, Chap. 55. p. 331
- Conclusion de ce huictiesme motif, & que je ne devois plus crouppir dans les impuretez abominables de ceste nouvelle Réforme, Chap. 56 pag. 338
- Neuviesme motif de ma retraicte hors de la Religion prétendue, parce qu'elle n'a les marques de la braye Église assignées par eux, Chap. 57 p. 343

- Seconde preuve, que l'Église Reformee prétendue n'est pas la vraie Église, pour n'avoir amené les infidèles à la cognoissance de Dieu, comme a fait l'Église Romaine, Chap. 58 pag. 349
- Troisième preuve, que la Religion prétendue n'a la vraie Église, pour n'avoir enduré les assauts & tourmentes prédites par les Prophètes, comme a fait l'Église Romaine, Chap. 59 P. 357
- Quatrième preuve, que l'Église des Reformez n'est pas la vraie, pour n'avoir esté de tous temps l'Église Romaine, Chap. 60. page 362
- Que la seule Église Romaine a prévalu contre les portes, & forces d'enfer, & partant est l'Église de Dieu, Chap. 61 page 368
- Cinquième preuve que l'Église Raturée n'est pas l'Église de Dieu n'ayant conservé la vraie foy au monde, & condamné les hérésies, ce qu'a fait l'Église Romaine, Chap. 62 p. 383
- Sixième preuve que la nouvelle Raturée n'est pas l'Église de Dieu pour n'avoir conservé, & donné les divines escritures aux fidèles, ce qu'a fait l'Église Romaine, Chap. 63. pag. 387
- Dixième motif de ma conversion à l'Église Catholique, qui est la Sainteté de sa doctrine, & de ses enfants, & de l'impiété recogneuë, tant de la Religion nouvelle, que de ses sectateurs, Chap. 64 p. 392
- Comme se doit entendre la Sainteté des personnes convenables à la vraie Église, Chap. 65 p. 398
- Que la Sainteté de la doctrine se trouve en l'Église Catholique, Apostolique, & Romaine, Chap. 66 p. 401
- Que la doctrine des bonnes mœurs, & la piété se trouve en l'Église Romaine, & premièrement comme elle retire du mal, Chap. 67, p. 409
- Que l'Église Romaine pousse à bien faire en diverses façons, Chap. 68 p. 424
- Que la Religions Catholique conduit les hommes au sommet de la perfection Évangélique, Chap.69 p. 421
- Que la sainteté des personnes se treuve en l'Église Catholique Romaine, Chap. 70 p. 431
- La sainteté des personnes est un argument certain que l'Église Romaine est la vraie Église, Chap. 71 p. 439
- Continuation de la sainteté des personnes en l'Église Catholique, Apostolique, Romaine, Chap. 72. p.447
- De la multitude des Monastères, Moines, & Religieux, qui ont quitté le monde, & ont renoncé à eux mesme pour se consacrer au service de Dieu, des le sixiesme siecle Chap.73. p. 453
- Que la Noblesse & délicatesse des grands du monde, qui ont embrassé la pauvreté, le mépris, & l'austérité de la vie Religieuse, est un espèce de miracle, & un signe de la grâce, & assistance de Dieu en l'Église Romaine, Chap. 74. p. 464
- Que la sainteté des personnes continue en l'Église Catholique Romaine, Chap.75 p. 476

- Qu'encor en nos jours beaucoup de grands, & nobles, & riches ont quitté les grandeurs & richesses, pour prendre l'austerité de la vie Religieuse, Chap.76. p. 490
- Des Peres Capucins, & de leur vie, Chap.77 p. 494
- Exercices ordinaires des Peres Capucins, Chap.78 p. 506
- Peinture & description de la vie des Religieux, par saint Basile, Chap.79 p. 567
- Des grandes Dames qui ont choisi la vie Religieuse, Chap.80 p. 573
- Que la Religion qui se dit faussement Réformée n'a aucune sainteté, ny de doctrine ny de mœurs, ny de personnes, & premier de la doctrine, Chap.81.p. 582
- Suite des autres preuves, qui monstrent que l'Église Rapurée n'a pas la sainteté de la doctrine, Chap.82 p 589
- Que le Calvinisme n'a la verité de la doctrine, montré par les blasphemes qui s'ensuivroyent de là. Chap. 83 page 596
- Que les Rapurez impurs n'ont point la sainteté des bonnes mœurs, & que leur doctrine donne liberté à mal faire, Chap. 84. p. 598
- Que la doctrine pretendue reformée destourne les hommes de bien faire, & premierement de la perfection Évangélique, Chap.85 p. 602
- Que la Religion Rapurée retire tous les hommes de l'exercice des bonnes œuvres, Chap.86 p. 605
- Que l'Église qui se dit Reformée n'a point la Sainteté des personnes, ains beaucoup d'impiété, Chap.87 p. 610
- Que les Rapurez n'ont aucun qui se consacre tout à Dieu, Chap.88 p. 625
- Que les sectaires sont sans charité, Chap.89 p. 627
- Que les nouveaux Rapurez sont sans dévotion, Chap.90 page 636
- Que les nouveaux sectaires ont des qualitez toutes contraires à la sainteté des personnes, & premierement la superbe, Chap.91. p. 644
- Que les premiers & plus grands saints Rapurez ont esté des paillards & sacrilèges, Chap.92 p650
- Que les hérétiques de ce temps sont menteurs & calomniateur, Chap. 93 p. 651
- De la cruauté des hérétiques de ce temps, Chap. 94 p. 658
- L'impiété des sectaires descrite par Calvin, & recogneue par eux mesme en leur confession du matin, Chap. 95 p. 663
- Conclusion de l'auteur par une bénédiction à Dieu du bénéfice de la conversion, exhortation aux Catholiques de demeurer fermes, & aux errans d'embrasser la verité, Chap.96 p. 665
- Exhortation aux errans de recognoistre leur schisme & embrasser la verité Chap.97 p. 670